

CALENDRIER INTERNATIONAL UCI 2024 / 2024-2025 PROCÉDURE D'INSCRIPTION

MISE À JOUR AVRIL 2023



Chères Confédérations Continentales,
chères Fédérations Nationales,
chers Organiseurs,

Tout d'abord, le Département des Sports de l'UCI tient à vous remercier encore sincèrement pour votre engagement envers notre sport en organisant chaque année des événements cyclistes.

En prévision de 2024, nous avons le plaisir de vous faire parvenir les procédures d'inscription aux épreuves internationales UCI qui nous permettront de préparer les différents calendriers internationaux UCI pour la saison prochaine.

Ce document vous fournit l'ensemble de la procédure d'enregistrement et les instructions pour les calendriers internationaux UCI pour toutes nos disciplines cyclistes.

Nous vous demandons de bien vouloir respecter les délais d'envoi des formulaires d'inscription dûment complétés.

Nous sommes à votre disposition si vous avez des questions ou si vous désirez plus d'informations.

Nous vous remercions d'avance pour votre précieuse collaboration.

Avec nos meilleures salutations.



Peter Van den Abeele
Directeur des Sports UCI

SOMMAIRE INTERACTIF

Vous pouvez cliquer sur les différents chapitres pour vous diriger dans le document.

INTRODUCTION

GÉNÉRALITÉS POUR TOUTES LES DISCIPLINES

7 LA PROCÉDURE D'INSCRIPTION AUX CALENDRIERS INTERNATIONAUX UCI: PAS À PAS

7 À L'INTENTION DES FÉDÉRATIONS NATIONALES

9 DIAGRAMME RÉCAPITULATIF PAR DISCIPLINE

10 GÉNÉRALITÉS POUR TOUTES LES DISCIPLINES

10 QUI EST-CE QUE ÇA CONCERNE ?

10 DE QUOI S'AGIT-IL ?

11 MARCHE À SUIVRE

12 COMMENT REMPLIR LE BULLETIN D'INSCRIPTION

12 L'ORGANISATEUR

14 LA FÉDÉRATION NATIONALE

15 COÛTS

16 DIVERS

16 CHAMPIONNATS NATIONAUX

17 CHAMPIONNATS CONTINENTAUX

17 CHANGEMENTS DE DATE

17 CLASSEMENTS ET COUPES

18 SPONSORS - RÈGLE GÉNÉRALE

18 ÉPREUVES INTERDITES

SPÉCIFICITÉS DISCIPLINE PAR DISCIPLINE

ROUTE

20 INSTRUCTIONS SPÉCIFIQUES POUR LES CALENDRIERS INTERNATIONAUX ROUTE UCI

21 COÛTS D'ENREGISTREMENT

21 BULLETINS D'INSCRIPTION ROUTE

22 PRÉ-CALENDRIER UCI

22 CALENDRIER UCI [PROSERIES](#)

22 CALENDRIER UCI [WORLDTOUR](#)

22 CALENDRIER UCI [WOMEN'S WORLDTOUR](#)

23 INSTRUCTIONS SPÉCIFIQUES POUR LES COUPES DES NATIONS MOINS DE 23 ANS UCI, HOMMES JUNIORS UCI ET FEMMES JUNIORS UCI

23 PRINCIPALES OBLIGATIONS DES ORGANISATEURS

24 CALENDRIER

24 DROIT DES ORGANISATEURS

24 IDENTITÉ DE L'ÉVÈNEMENT

25 PRESTATIONS DE L'UCI

25 PROCÉDURE D'ATTRIBUTION

26 AUTRES ÉVÈNEMENTS

26 [CHAMPIONNATS ET JEUX CONTINENTAUX ROUTE](#)

26 [CHAMPIONNATS NATIONAUX ROUTE](#)

27 [AUTRES CALENDRIERS ROUTE](#)

SOMMAIRE INTERACTIF

PISTE

29 INSTRUCTIONS SPÉCIFIQUES POUR LES CALENDRIERS INTERNATIONAUX PISTE

- 30 ÉPREUVE CLASSE 1
- 31 ÉPREUVE CLASSE 2
- 32 COÛT POUR LA PISTE ?
- 32 BULLETINS D'INSCRIPTION PISTE
- 33 CHAMPIONNATS CONTINENTAUX PISTE
- 33 CHAMPIONNATS NATIONAUX PISTE
- 33 RÉSULTATS

MOUNTAIN BIKE

35 INSTRUCTIONS SPÉCIFIQUES POUR LE CALENDRIER INTERNATIONAL MOUNTAIN BIKE UCI

- 39 INSTRUCTIONS SPÉCIFIQUES POUR LA COUPE DU MONDE MOUNTAIN BIKE UCI
- 39 DATES : PRÉ-CALENDRIER ÉPREUVES MAJEURES MOUNTAIN BIKE
- 39 COÛTS POUR LE MOUNTAIN BIKE
- 40 BULLETINS D'INSCRIPTION MOUNTAIN BIKE
- 40 CHAMPIONNATS CONTINENTAUX MOUNTAIN BIKE
- 41 CHAMPIONNATS NATIONAUX MOUNTAIN BIKE

CYCLO-CROSS

43 INSTRUCTIONS SPÉCIFIQUES POUR LES CALENDRIERS INTERNATIONAUX CYCLO-CROSS

- 44 INSTRUCTIONS SPÉCIFIQUES POUR LA COUPE DU MONDE CYCLO-CROSS UCI
- 44 PRÉ-CALENDRIER 2024-2025
- 45 COÛTS POUR LE CYCLO-CROSS
- 45 BULLETINS D'INSCRIPTION CYCLO-CROSS
- 45 CHAMPIONNATS CONTINENTAUX CYCLO-CROSS
- 45 CHAMPIONNATS NATIONAUX CYCLO-CROSS

BMX RACING

47 INSTRUCTIONS SPÉCIFIQUES POUR LE CALENDRIER INTERNATIONAL BMX RACING UCI

- 48 INSTRUCTIONS SPÉCIFIQUES POUR LA COUPE DU MONDE BMX RACING UCI
- 48 DATES : PRÉ-CALENDRIER ÉPREUVES MAJEURES BMX RACING
- 48 COÛTS POUR LE BMX RACING
- 49 BULLETINS D'INSCRIPTION BMX RACING
- 49 COMPÉTITION INTERNATIONALE BMX RACING
- 49 CHAMPIONNATS CONTINENTAUX BMX RACING
- 49 CHAMPIONNATS NATIONAUX BMX RACING

BMX FREESTYLE

51 INSTRUCTIONS SPÉCIFIQUES POUR LE CALENDRIER INTERNATIONAL BMX FREESTYLE UCI

- 52 INSTRUCTION SPÉCIFIQUE POUR LA COUPE DU MONDE UCI DE BMX FREESTYLE
- 52 DATES : PRÉ-CALENDRIER ÉPREUVES MAJEURES BMX FREESTYLE
- 52 COÛTS POUR LE BMX FREESTYLE
- 52 BULLETINS D'INSCRIPTION BMX FREESTYLE

SOMMAIRE INTERACTIF

TRIAL

- 54 INSTRUCTIONS SPÉCIFIQUES POUR LE CALENDRIER INTERNATIONAL TRIAL UCI**
- 55 INSTRUCTIONS SPÉCIFIQUES POUR LA COUPE DU MONDE TRIAL UCI
- 55 DATES : PRÉ-CALENDRIER ÉPREUVES MAJEURES TRIAL
- 55 COÛTS POUR LE TRIAL
- 56 BULLETINS D'INSCRIPTION TRIAL
- 56 **COMPÉTITIONS INTERNATIONALES (HC ET C1)**
- 56 **CHAMPIONNATS CONTINENTAUX TRIAL**
- 56 **CHAMPIONNATS NATIONAUX TRIAL**
- 56 GUIDE D'ORGANISATION DES ÉPREUVES DE TRIAL UCI ET DE CONSTRUCTION DES SECTIONS

CYCLISME EN SALLE

- 58 INSTRUCTIONS SPÉCIFIQUES POUR LE CALENDRIER INTERNATIONAL CYCLE-BALL UCI ET CYCLISME ARTISTIQUE**
- 59 BULLETINS D'INSCRIPTION CYCLISME EN SALLE
- 59 COUPE DU MONDE CYCLISME ARTISTIQUE UCI**
- 59 COUPE DU MONDE CYCLE-BALL UCI**

PARACYCLISME

- 61 INSTRUCTIONS SPÉCIFIQUES POUR LE CALENDRIER INTERNATIONAL PARACYCLISME UCI**
- 61 COÛT POUR LE PARACYCLISME
- 61 BULLETINS D'INSCRIPTION PARACYCLISME
- 61 INSTRUCTIONS SPÉCIFIQUES POUR LA COUPE DU MONDE PARACYCLISME ROUTE UCI**

CYCLISME POUR TOUS

- 63 INSTRUCTIONS SPÉCIFIQUES POUR LE CALENDRIER INTERNATIONAL CYCLISME POUR TOUS**
- 63 COÛTS POUR LE CYCLISME POUR TOUS
- 63 BULLETINS D'INSCRIPTION CYCLISME POUR TOUS

GRAVEL

- 65 INSTRUCTIONS SPÉCIFIQUES POUR LA DISCIPLINE GRAVEL**

CONTACTS UCI

NB : ce document a pour but de faciliter la procédure d'inscription des épreuves aux calendriers internationaux UCI de manière uniforme d'une discipline à l'autre. La réglementation y est expliquée mais ne peut y être traitée de manière détaillée et exhaustive. Il faut toujours se référer au [règlement de l'UCI](#) qui seul fait foi.



GÉNÉRALITÉS POUR TOUTES LES DISCIPLINES

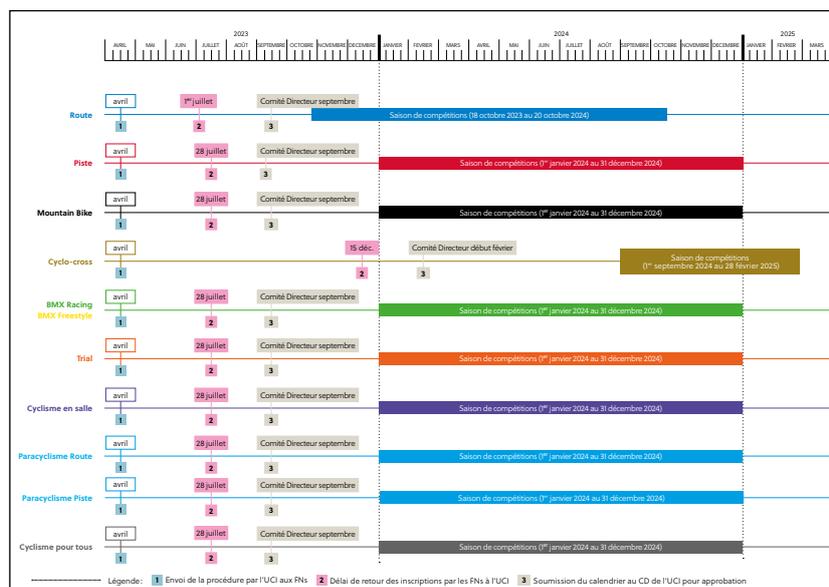
LA PROCÉDURE D'INSCRIPTION AUX CALENDRIERS INTERNATIONAUX UCI: PAS À PAS

À L'INTENTION DES FÉDÉRATIONS NATIONALES

1. Étudier attentivement ce document. Vous y trouverez toutes les instructions générales et spécifiques pour toutes les disciplines du cyclisme.



2. Prendre note des dates-clé et respecter les délais qui figurent dans le "diagramme récapitulatif".



3. Déléguer les instructions spécifiques pour chaque discipline à l'interne au sein de votre Fédération et vous assurer que la personne en charge de la discipline en question ait pris connaissance de cette procédure d'inscription.

- ROUTE
- PISTE
- MOUNTAIN BIKE
- CYCLO-CROSS
- BMX RACING
- BMX FREESTYLE
- TRIAL
- CYCLISME EN SALLE
- PARACYCLISME
- CYCLISME POUR TOUS

4. Prendre contact avec les organisateurs d'événement(s) de votre pays et finaliser avec eux le(s) bulletin(s) d'inscription de leur(s) épreuve(s).



5. Vérifier et approuver les informations qui figurent sur les bulletins d'inscriptions.

6. Télécharger dans le délai imparti, tous les bulletins d'inscription approuvés au Département des Sports UCI sur ce [lien](#).

7. Contrôler l'inscription de vos épreuves dans les calendriers publiés sur le site de l'UCI une fois validés par le Comité Directeur.

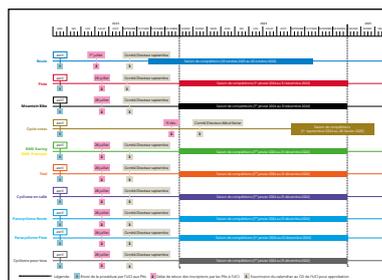
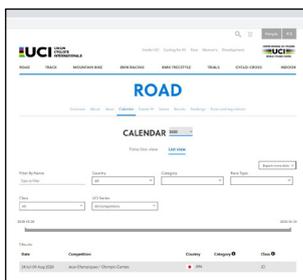
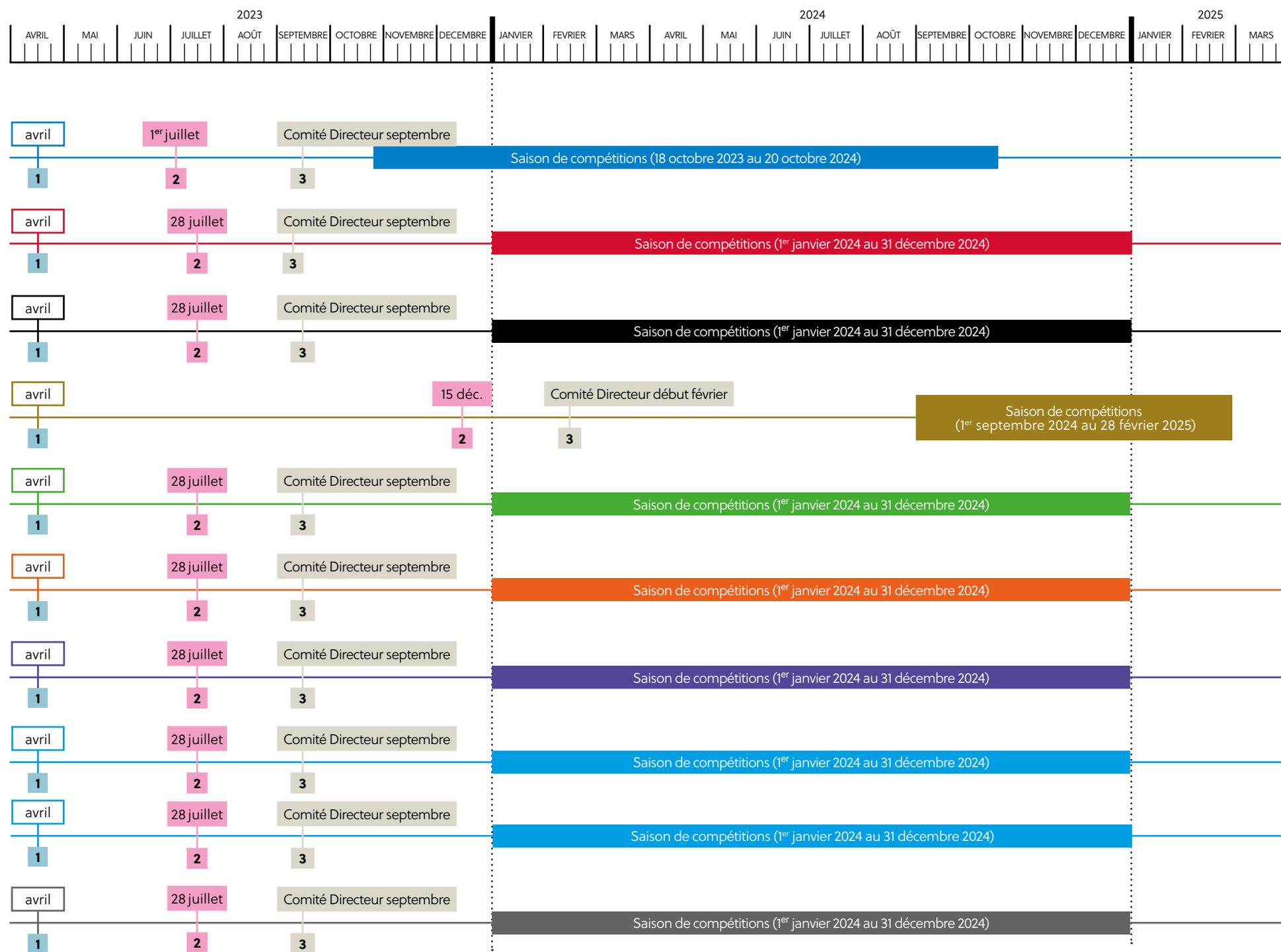


DIAGRAMME RÉCAPITULATIF PAR DISCIPLINE



Légende: **1** Envoi de la procédure par l'UCI aux FNs **2** Délai de retour des inscriptions par les FNs à l'UCI **3** Soumission du calendrier au CD de l'UCI pour approbation

ROUTE

Délai recommandé de remise des dossiers d'inscription par les organisateurs aux Fédérations Nationales: **10 juin 2023**

PISTE

Délai recommandé de remise des dossiers d'inscription par les organisateurs aux Fédérations Nationales: **7 juillet 2023**

MOUNTAIN BIKE

Délai recommandé de remise des dossiers d'inscription par les organisateurs aux Fédérations Nationales: **7 juillet 2023**

CYCLO-CROSS

Délai recommandé de remise des dossiers d'inscription par les organisateurs aux Fédérations Nationales: **15 déc. 2023**

BMX RACING

Délai recommandé de remise des dossiers d'inscription par les organisateurs aux Fédérations Nationales: **7 juillet 2023**

BMX FREESTYLE

Délai recommandé de remise des dossiers d'inscription par les organisateurs aux Fédérations Nationales: **7 juillet 2023**

TRIAL

Délai recommandé de remise des dossiers d'inscription par les organisateurs aux Fédérations Nationales: **7 juillet 2023**

CYCLISME EN SALLE

Délai recommandé de remise des dossiers d'inscription par les organisateurs aux Fédérations Nationales: **10 juillet 2023**

PARACYCLISME ROUTE

Délai recommandé de remise des dossiers d'inscription par les organisateurs aux Fédérations Nationales: **10 juillet 2023**

PARACYCLISME PISTE

Délai recommandé de remise des dossiers d'inscription par les organisateurs aux Fédérations Nationales: **10 juillet 2023**

CYCLISME POUR TOUS

Délai recommandé de remise des dossiers d'inscription par les organisateurs aux Fédérations Nationales: **10 juillet 2023**

GÉNÉRALITÉS POUR TOUTES LES DISCIPLINES

QUI EST-CE QUE ÇA CONCERNE ?

Ce document est destiné aux Confédérations Continentales, Fédérations Nationales et organisateurs des différents calendriers internationaux pour les inscriptions des épreuves de la saison prochaine, toutes disciplines confondues :

| | |
|----------------------|----------------------|
| ■ ROUTE | calendrier 2024 |
| ■ PISTE | calendrier 2024 |
| ■ MOUNTAIN BIKE | calendrier 2024 |
| ■ CYCLO-CROSS | calendrier 2024-2025 |
| ■ BMX RACING | calendrier 2024 |
| ■ BMX FREESTYLE | calendrier 2024 |
| ■ TRIAL | calendrier 2024 |
| ■ CYCLISME EN SALLE | calendrier 2024 |
| ■ PARACYCLISME ROUTE | calendrier 2024 |
| ■ PARACYCLISME PISTE | calendrier 2024 |
| ■ CYCLISME POUR TOUS | calendrier 2024 |

DE QUOI S'AGIT-IL ?

D'après les **Articles 1.2.001 et suivants** du règlement UCI, chaque année, l'organisateur adresse la demande d'inscription de son épreuve au calendrier mondial ou continental à sa Fédération Nationale (**Article 1.2.006**). À l'exception des épreuves de l'UCI WorldTour, les calendriers mondiaux et continentaux sont arrêtés par le Comité Directeur de l'UCI sur avis des Confédérations Continentales pour les compétitions qui les concernent (**Article 1.2.005**).

Pour pouvoir être inscrites au Calendrier International Route UCI, une épreuve doit garantir une participation d'**au moins 10 équipes dont 5 équipes étrangères au minimum** (**Article 2.1.003**). Une équipe mixte est considérée comme une équipe étrangère si la majorité des coureurs qui la composent est de nationalité étrangère (**Article 2.1.004**).

L'organisateur d'une épreuve de Cyclo-cross, de Mountain Bike, de BMX Racing ou de BMX Freestyle sur un calendrier national à laquelle ont participé des coureurs d'au moins **trois fédérations étrangères, (deux fédérations étrangères)** pour une épreuve de Piste, de Trial ou de Cyclisme en Salle), doit obligatoirement demander l'inscription de la prochaine édition de son épreuve au Calendrier International. L'épreuve ne peut être inscrite au calendrier national, sauf si son inscription au Calendrier International lui est refusée.

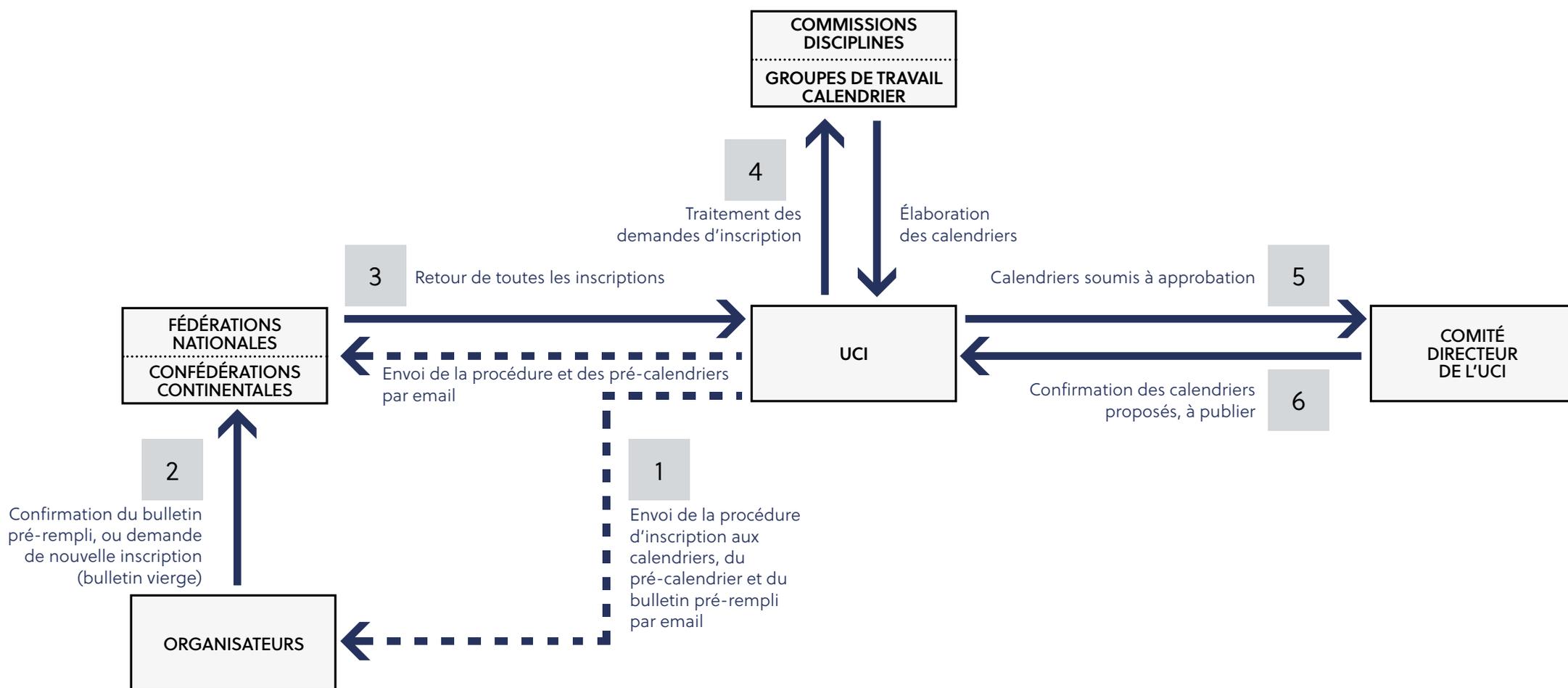
L'organisateur d'une épreuve de paracyclisme sur un calendrier national à laquelle ont participé des coureurs de plusieurs fédérations étrangères, selon l'**Article 16.18.003**, doit obligatoirement demander l'inscription de la prochaine édition de son épreuve au Calendrier International. Les organisateurs d'épreuves C1 doivent **garantir le nombre de nations minimum** selon l'**Article 16.18.003**. Si ce n'est pas le cas, ils sont rétrogradés en C2 l'année suivante.

Les Fédérations Nationales adressent leurs demandes d'inscription à l'UCI au plus tard le 1^{er} juillet pour la Route et le dernier vendredi de juillet de l'année précédant celle pour laquelle l'inscription est requise pour la Piste, le Mountain Bike, le BMX Racing, BMX Freestyle, le Trial, le Cyclisme en Salle, le Paracyclisme Route et le Cyclisme pour Tous. En ce qui concerne le Paracyclisme Piste et le Cyclo-cross, cette date est fixée au **15 décembre**.

La demande d'inscription des Fédérations Nationales doit être effectuée selon les instructions de l'administration de l'UCI et confirme dans tous les cas l'engagement de l'organisateur de se soumettre aux statuts et aux règlements de l'UCI.

Si une épreuve emprunte le territoire de plusieurs pays, l'épreuve ne sera inscrite sur le calendrier qu'avec l'accord de la fédération de chaque pays concerné (**Article 1.2.006**).

MARCHE À SUIVRE



1

Chaque année, au printemps, un e-mail est envoyé aux Fédérations Nationales et aux Confédérations Continentales avec un hyperlien vers ce présent document à télécharger. Un e-mail est également envoyé aux organisateurs de l'année précédente avec un hyperlien vers ce présent document à télécharger et avec le bulletin d'inscription pré-rempli en pièce jointe.

2

Les organisateurs de l'année précédente doivent contrôler, compléter et approuver le bulletin pré-rempli pour chacun de leur(s) événement(s) et le renvoyer uniquement par e-mail à leur Fédération Nationale pour confirmer l'inscription. S'il s'agit d'un nouvel organisateur, il doit prendre contact avec la Fédération Nationale du/des pays dans lequel/lesquels se déroule son épreuve.

3

Au plus tard **le 1^{er} juillet** (Route), **le dernier vendredi de juillet** (Piste, Mountain Bike, BMX Racing, BMX Freestyle, Trial, Cyclisme en Salle, Paracyclisme Route et Cyclisme pour Tous) ou **le 15 décembre** (Paracyclisme Piste et Cyclo-cross), les Fédérations Nationales téléchargent uniquement sur ce [lien](#) l'ensemble des bulletins à l'UCI après approbation. Les explications quant à cette procédure se trouvent au point suivant de ce document. Les bulletins d'inscription envoyés directement par l'organisateur à l'UCI sans passer par la Fédération Nationale ne seront pas pris en compte. Seules les Fédérations Nationales peuvent procéder à une inscription.

4

La commission de la discipline en question et/ou le groupe de travail en question étudie/nt les demandes d'inscription et élabore/nt un calendrier pour la saison à venir.

5

Ensuite, le calendrier de l'année suivante est présenté au Comité Directeur de l'UCI pour validation.

6

Une fois approuvé, il sera publié sur notre site Internet dès le prochain jour ouvrable après la réunion du Comité Directeur de l'UCI. Par souci de simplification, une réponse individuelle ne sera pas envoyée à la Fédération Nationale ou à l'organisateur.

COMMENT REMPLIR LE BULLETIN D'INSCRIPTION

L'ORGANISATEUR

ÉPREUVES EXISTANTES

L'organisateur reçoit pour chacun de ses événements un bulletin pré-rempli par fichier PDF avec les données spécifiques de l'événement telles qu'elles apparaissent sur le pré-calendrier (disponible plus loin dans ce document). L'organisateur effectue les éventuels changements **directement dans le fichier PDF pré-rempli** et le renvoie, dans son format électronique, **par e-mail à la Fédération Nationale pour approbation.**

DÉNOMINATION

En cas de changement de nom, l'organisateur indiquera le nom souhaité dans la case prévue à cet effet.

DATES

Des **pré-calendriers** se trouvent plus loin dans ce document. Le fait de figurer sur un pré-calendrier ne constitue pas une inscription de l'épreuve au calendrier UCI. Il est impératif que les organisateurs confirment **l'inscription de leur course** en retournant le bulletin d'inscription adéquat à sa Fédération.

Des éventuelles demandes de modifications de dates peuvent être soumises à l'UCI **par le biais des Fédérations Nationales**. Ces demandes doivent être obligatoirement accompagnées d'**une lettre de motivation**.

Si nécessaire, l'UCI se réserve le droit **de modifier les dates** afin d'éviter des situations de concurrence défavorables au cyclisme.

NOUVELLES ÉPREUVES

Pour l'inscription de **nouvelles épreuves**, des bulletins vierges supplémentaires peuvent être obtenus auprès de la Fédération Nationale. Des liens vers les bulletins vierges spécifiques pour chaque discipline figurent dans les parties correspondantes ci-après. Conformément au règlement (**Article 1.2.009** - ci-dessous), l'inscription d'une nouvelle course **doit faire l'objet du dépôt d'un dossier**. Celui-ci doit parvenir à l'UCI au plus tard **lors du même délai d'inscription** établi à l'**Article 1.2.006**. Toutefois, **l'organisateur est tenu d'annoncer au préalable son intention d'inscrire une nouvelle épreuve à sa Fédération Nationale qui lui transmettra un bulletin d'inscription vierge qu'il devra remplir et retourner à sa Fédération.**

1.2.009

La première inscription d'une épreuve au Calendrier International est soumise à la présentation d'un dossier comprenant au moins les indications suivantes :

- genre de l'épreuve (discipline, spécialité, format),
- description du parcours comprenant le kilométrage total, le cas échéant celui des étapes et des circuits,
- type et nombre d'équipes et/ou catégories de coureurs participants souhaités.
- financement (prix et primes, frais de voyage et de séjour),
- références en matière d'organisation.

Pour la route, le dossier doit être introduit auprès de l'UCI au plus tard trois mois avant la réunion du Comité Directeur au cours de laquelle le calendrier en question est arrêté (en général le 25 juin).

Pour les autres disciplines, le dossier doit être introduit auprès de l'UCI au plus tard lors du même délai d'inscription établi à l'**Article 1.2.006** pour les autres disciplines.

VALIDATION

De par sa demande d'inscription, l'organisateur s'engage à respecter les statuts et les règlements de l'UCI (**Article 1.2.006**). L'organisateur atteste les informations transcrites sur le bulletin en y apposant son nom et la date du jour en bas à gauche du bulletin.

Nous vous rappelons que toute inscription doit passer par votre Fédération Nationale qui, après validation, transmettra les informations en les téléchargeant sur ce [lien](#) à l'UCI aux dates établies dans l'**Article 1.2.006**. **Veillez noter que l'inscription des épreuves se fait uniquement au moyen du bulletin d'inscription électronique**. Les demandes d'inscription **non conformes** aux prescriptions mentionnées ci-dessus, seront retournées à la Fédération Nationale compétente.

Nous vous rendons attentifs au fait que selon l'**Article 1.2.012** l'une des conditions à l'inscription d'une épreuve au Calendrier International UCI est **le paiement des factures relatives aux épreuves des années précédentes (taxes calendrier) et de toute autre obligation financière vis-à-vis de l'UCI**.

DÉLAI

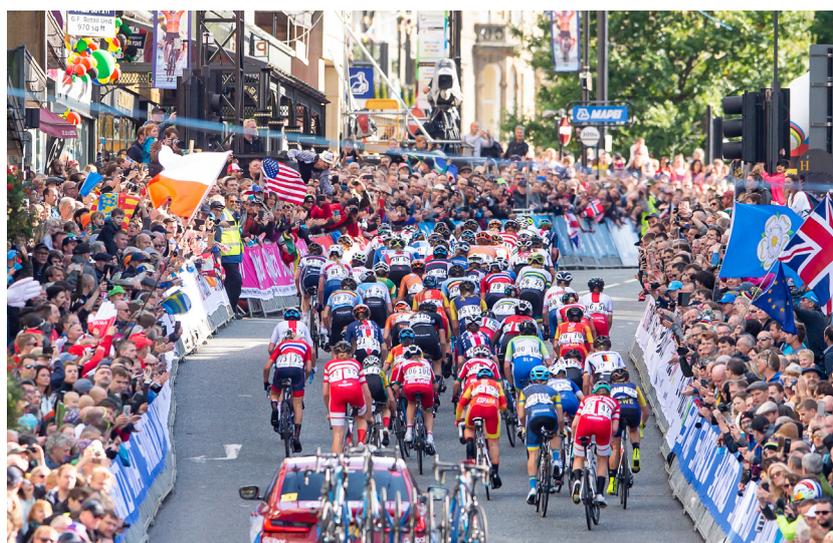
Date limite de l'envoi par l'organisateur des bulletins d'inscription à sa Fédération Nationale par e-mail uniquement : **au plus tard 2 semaines , et 3 semaines pour la Route, avant les délais réglementaires de l'Article 1.2.006**, ces derniers étant :

1^{er} juillet : **ROUTE**

Dernier vendredi de juillet : **PISTE, MOUNTAIN BIKE, BMX RACING, BMX FREESTYLE, TRIAL, CYCLISME EN SALLE, PARACYCLISME ROUTE, CYCLISME POUR TOUS**

15 décembre : **CYCLO-CROSS, PARACYCLISME PISTE**

Afin que nous puissions soumettre les calendriers internationaux UCI au Comité Directeur de l'UCI pour approbation, nous vous demandons de respecter les délais de renvoi des formulaires d'inscription.



LA FÉDÉRATION NATIONALE

ÉPREUVES EXISTANTES

Les organisateurs des épreuves figurant sur le pré-calendrier ont reçu **un fichier PDF pré-rempli** avec les données spécifiques de chacune(s) de leur(s) épreuve(s). Nous avons demandé aux organisateurs de compléter et de vous retourner le **bulletin informatiquement au plus tard 2 semaines avant les délais réglementaires de l'Article 1.2.006**, afin que vous puissiez, à votre tour, retourner à l'UCI **l'ensemble des bulletins d'inscription dans les délais**.

NOUVELLE ÉPREUVE

La Fédération Nationale a accès aux bulletins vierges à envoyer aux organisateurs ayant annoncé leur intention d'enregistrer une nouvelle épreuve au Calendrier International UCI. **Vous trouverez un hyperlien vers les bulletins vierges pour chaque discipline dans les parties spécifiques plus loin dans ce document.**

Conformément au règlement (**Article 1.2.009**), l'inscription d'une nouvelle course **doit faire l'objet du dépôt d'un dossier**. Celui-ci doit parvenir à l'UCI au plus tard **lors du même délai d'inscription** établi à l'**Article 1.2.006**.

VALIDATION

La Fédération Nationale vérifie le bulletin d'inscription, **approuve le contenu électroniquement** directement dans le fichier PDF dans la partie "Approbaton de la Fédération Nationale" et le renvoie à l'UCI, en le téléchargeant sur ce [lien](#).

DÉLAI

La Fédération Nationale demande l'inscription des épreuves en téléchargeant les bulletins d'inscription reçus des organisateurs sur ce [lien](#) dans les délais établis à l'**Article 1.2.006**, soit :

1^{er} juillet : **ROUTE**

Dernier vendredi de juillet : **PISTE, MOUNTAIN BIKE, BMX RACING, BMX FREESTYLE, TRIAL, CYCLISME EN SALLE, PARACYCLISME ROUTE, CYCLISME POUR TOUS**

15 décembre : **CYCLO-CROSS, PARACYCLISME PISTE**



COÛTS

OBLIGATIONS FINANCIÈRES UCI

Les montants des taxes calendrier ainsi que des indemnités de participation et des grilles de prix sont fixés par l'UCI pour chaque calendrier et pour chaque classe d'épreuve. Ces montants figurent dans les Obligations Financières de l'UCI.

Vous trouverez un [hyperlien](#) vers les obligations financières UCI pour chaque discipline dans les parties spécifiques plus loin dans ce document.

CLASSIFICATION ÉCONOMIQUE

Les montants des taxes calendrier et des prix sont adaptés en fonction de la classification économique du pays. Il convient donc de se référer en permanence aux coefficients présentés dans la classification économique des pays. Cette classification pourra être modifiée en cours d'année.

DROIT D'INSCRIPTION

Le droit d'inscription de chaque épreuve est subdivisé en 2 parties :

1. Taxe Calendrier UCI

Selon l'**Article 1.2.012**, l'inscription d'une épreuve au Calendrier International UCI est soumise au paiement d'une taxe, dite taxe de calendrier, dont le montant est fixé annuellement par le Comité Directeur de l'UCI. Cette taxe comprend les indemnités (voyages et frais) des officiels (Commissaires Internationaux et agents de Contrôle du Dopage) désignés par l'UCI, ainsi que les droits d'inscription de chaque épreuve au Calendrier International. Les frais d'hébergement (chambre et petit-déjeuner) demeurent à la charge des organisateurs. La totalité de ces droits doit être versée en euros, dans les délais décrits à l'**Article 1.2.012**. L'UCI se réserve le droit de retirer la course du calendrier international à tout moment avant l'épreuve si la taxe de calendrier reste impayée.

PAIEMENT :

- Une facture sera envoyée aux organisateurs une fois le calendrier approuvé par le Comité Directeur de l'UCI.
- Le montant de la taxe doit être acquitté par l'organisateur à l'UCI à réception de la facture de l'UCI. (**Article 1.2.012**).
- Seules les épreuves ayant respecté l'**Article 1.2.012** du règlement UCI seront inscrites au calendrier.
- Les factures sont envoyées 90 jours avant l'épreuve, ou lors de l'inscription de la course au calendrier si celle-ci est plus tardive.

2. Contribution annuelle contre le Dopage.

- Les contributions annuelles contre le dopage peuvent être consultées dans les Obligations Financières UCI publiées sur le site internet de l'UCI sur [ce lien](#).

REFUS D'INSCRIPTION

L'inscription de l'épreuve au calendrier suivant **sera refusée si la taxe de l'année précédente et la pénalité de retard ne sont pas réglées 1 mois avant la réunion du Comité Directeur de l'UCI** au cours de laquelle ce calendrier est approuvé.

De plus, sera refusée l'inscription d'une épreuve dont la taxe d'inscription de toute autre édition précédente n'aura pas été réglée ou dont l'organisateur n'est pas en règle avec une autre obligation financière vis-à-vis de l'UCI. Cette disposition s'applique également au nouvel organisateur de l'épreuve et, de manière générale, à l'organisateur et/ou épreuve que le Comité Directeur de l'UCI considère être le successeur d'un autre organisateur ou d'une autre épreuve (**Article 1.2.012**).

INVITATION - ENGAGEMENT

Selon l'**Article 1.2.048**, sans préjudice des dispositions concernant le Mountain Bike, le BMX Racing, le Cyclisme en Salle, le Paracyclisme, le Cyclisme pour Tous, la Piste et la catégorie Master, il est interdit aux organisateurs d'épreuves inscrites au Calendrier International d'exiger des coureurs et/ou des équipes un droit de participation de quelque sorte que ce soit (participation aux frais, taxe d'inscription, etc.).

DIVERS

CHAMPIONNATS NATIONAUX

Selon l'**Article 1.2.029**, les Championnats Nationaux sur Route doivent être organisés durant **la dernière semaine du mois de juin. Toutefois, le Comité Directeur de l'UCI peut décider de modifier cette semaine en raison d'événements majeurs (par exemple les Jeux Olympiques)**.

- Les Championnats Nationaux de Cyclo-cross seront organisés **à la date approuvée par le Comité Directeur**.
- Les Championnats Nationaux de Mountain Bike XCO et XCC doivent être organisés le **29^e week-end de l'année**. Les Championnats Nationaux de Mountain Bike des autres formats peuvent être organisés à une autre date que la date obligatoire.
- Les Championnats Nationaux de BMX Racing doivent être organisés **le premier week-end du mois de juillet**.
- Les Championnats Nationaux de Trial doivent être organisés **le dernier week-end du mois de juin**.
- Les Championnats Nationaux de Cyclisme en salle ont lieu en principe **4 semaines avant les Championnats du Monde**.

L'UCI peut accorder des dérogations pour l'hémisphère sud ainsi que dans des cas de force majeure. Il est vivement conseillé de n'inscrire aucune autre épreuve à ces dates. Vous trouverez un hyperlien vers les bulletins d'inscription pour les Championnats Nationaux de chaque discipline dans les parties spécifiques plus loin dans le présent document.

CHAMPIONNATS CONTINENTAUX

La Confédération Continentale doit remettre le formulaire d'inscription à l'organisateur choisi pour l'organisation des Championnats Continentaux. L'organisateur retourne le formulaire original dûment rempli et signé, de manière électronique, à la Confédération Continentale. La Confédération valide les informations en signant le bulletin, de manière électronique, et le transmet au Département des Sports UCI avant le **1^{er} juin, pour toutes les disciplines**. Vous trouverez un hyperlien vers les bulletins d'inscription pour les Championnats Continentaux de chaque discipline dans les parties spécifiques plus loin dans le présent document. Pour la piste, les Championnats Continentaux doivent être organisés au plus tard dans la semaine 3 avant les Championnats du Monde de la saison.

CHANGEMENTS DE DATE

Tout changement de date d'une épreuve inscrite au Calendrier International UCI est soumis à l'autorisation préalable de l'UCI ou, s'il s'agit d'une épreuve de l'UCI WorldTour du Conseil du Cyclisme Professionnel, sur demande de la Fédération Nationale de l'organisateur. En cas de changement de date ou en cas d'annulation de l'épreuve, l'organisateur sera redevable d'une amende ou d'une taxe additionnelle dont le montant est fixé chaque année par le Comité Directeur de l'UCI (**Article 1.2.014**).

CLASSEMENTS ET COUPES

Veuillez noter que, selon l'**Article 1.2.026**, les Fédérations Nationales, leurs affiliés et licenciés et d'une façon générale les organismes qui en dépendent ne peuvent collaborer activement ou passivement à aucun autre classement individuel ou par équipes basé sur les épreuves du Calendrier International en dehors de ceux établis ou expressément autorisés par l'UCI. Les épreuves d'un organisateur qui ne respecte pas l'alinéa précédant sont rayées du Calendrier International l'année suivante. **Dans tous les cas, pour le Mountain Bike et le Cyclo-cross, une "Coupe/Série" ne peut compter plus de huit manches.**

SPONSORS - RÈGLE GÉNÉRALE

Afin de garantir l'intégrité et l'image du sport cycliste, l'UCI a identifié plusieurs catégories de sponsors avec lesquelles les parties prenantes, notamment les organisateurs, ne peuvent pas être associées (directement ou indirectement). Ainsi, l'**Article 1.1.089** du Règlement UCI prévoit que :

« Sans préjudice des dispositions légales applicables, aucune marque de tabac, de spiritueux, d'articles pornographiques ou d'autres produits qui peut porter atteinte à l'image de l'UCI ou au cyclisme en général ne peut être associée directement ou indirectement à un licencié, une équipe UCI ou une manifestation cycliste nationale ou internationale.

Au sens du présent article, un spiritueux est une boisson dont la teneur en alcool est égale ou supérieure à 15%. »

En outre, l'**Article 1.1.090** du Règlement de l'UCI prévoit certaines conditions relatives au sponsoring par **des sociétés de paris** (y compris les loteries nationales). Ces conditions protègent l'intégrité du cyclisme en réduisant le risque de collusion et en garantissant que la visibilité sur les événements cyclistes est exclusivement accordée aux opérateurs de paris dont l'activité ne présente pas de risque pour l'intégrité du sport.

L'organisateur qui sollicite le parrainage d'une société de paris doit fournir, avec sa demande d'enregistrement auprès de l'UCI, les documents permettant d'établir le respect des conditions prévues à l'**Article 1.1.090** du Règlement de l'UCI (il en va de même si le parrainage est envisagé après la confirmation de l'enregistrement). Nous vous invitons à lire attentivement cet article et nous restons à votre disposition.

ÉPREUVES INTERDITES

Article 1.2.019

Aucun licencié ne peut participer à une épreuve qui n'est pas inscrite sur un calendrier national, continental ou mondial ou qui n'est pas reconnue par une Fédération Nationale, une Confédération Continentale ou l'UCI.

Selon les circonstances, des dérogations spéciales peuvent être accordées pour des épreuves ou manifestations particulières par la Fédération Nationale du pays où se déroule cette épreuve et par l'UCI.

Peuvent notamment être considérées comme épreuves ou manifestations particulières :

- Des manifestations organisées de manière occasionnelle et qui n'appartiennent pas au monde sportif organisé ;
- Des manifestations dont le format n'est pas réglementé par l'UCI.

Une Fédération Nationale qui souhaite accorder une telle dérogation doit soumettre sa requête motivée au début de la saison et au moins deux mois avant l'événement en question à l'administration de l'UCI. La décision de l'UCI à cet égard est finale et ne peut faire l'objet d'aucun recours.

An aerial photograph of a long, winding concrete bridge spanning a rocky coastline. The bridge is filled with cyclists in various colored jerseys, moving along its length. The sea is visible on both sides, with waves crashing against the rocks. The sky is clear and blue. A semi-transparent blue banner is overlaid on the upper part of the image, containing white text.

SPÉCIFICITÉS DISCIPLINE PAR DISCIPLINE ROUTE



INSTRUCTIONS SPÉCIFIQUES POUR LES CALENDRIERS INTERNATIONAUX ROUTE UCI

TABLEAU RÉCAPITULATIF DES ÉPREUVES

Le tableau suivant présente les types de calendriers internationaux et les classes des épreuves qui en font partie.

| CLASSES DES ÉPREUVES | ABRÉVIATIONS |
|--|---|
| CALENDRIER UCI WORLDTOUR HOMMES ÉLITE | |
| <ul style="list-style-type: none"> UCI WorldTour d'une journée UCI WorldTour par étapes | <p>Hommes Élite</p> <ul style="list-style-type: none"> ME 1.UWT ME 2.UWT |
| CALENDRIERS CIRCUITS CONTINENTAUX HOMMES ÉLITE & MOINS DE 23 : UCI AFRICA, AMERICA, ASIA, EUROPE, OCEANIA TOURS | |
| <ul style="list-style-type: none"> UCI ProSeries d'une journée UCI ProSeries par étapes Classe 1 d'une journée Classe 1 par étapes Classe 2 d'une journée Classe 2 par étapes Coupe des Nations Moins de 23 ans UCI d'une journée (a) Coupe des Nations Moins de 23 ans UCI par étapes (a) Classe 2 Moins de 23 ans UCI d'une journée (a) Classe 2 Moins de 23 ans UCI par étapes (a) | <p>Hommes Élite et/ou Moins de 23 ans</p> <ul style="list-style-type: none"> ME 1.Pro ME 2.Pro ME 1.1 ME 2.1 ME 1.2 ME 2.2 MU 1.Ncup MU 2.Ncup MU 1.2 MU 2.2 |
| <i>(a) Épreuves réservées aux coureurs moins de 23 ans</i> | |
| CALENDRIER MONDIAL FEMMES ELITE | |
| <ul style="list-style-type: none"> UCI Women's WorldTour d'une journée UCI Women's WorldTour par étapes UCI ProSeries d'une journée UCI ProSeries par étapes Classe 1 d'une journée Classe 1 par étapes Classe 2 d'une journée Classe 2 par étapes Classe 2 Moins de 23 ans d'une journée (a) Classe 2 Moins de 23 ans par étapes (a) | <p>Femmes Élite</p> <ul style="list-style-type: none"> WE 1.WWT WE 2.WWT WE 1.Pro WE 2.Pro WE 1.1 WE 2.1 WE 1.2 WE 2.2 WU 1.2 WU 2.2 |
| <i>(a) Épreuves réservées aux coureurs moins de 23 ans</i> | |
| CALENDRIER MONDIAL HOMMES JUNIORS | |
| <ul style="list-style-type: none"> Coupe des Nations Juniors UCI d'une journée Coupe des Nations Juniors UCI par étapes Classe 1 d'une journée Classe 1 par étapes | <p>Hommes Juniors</p> <ul style="list-style-type: none"> MJ 1.Ncup MJ 2.Ncup MJ 1.1 MJ 2.1 |
| CALENDRIER MONDIAL FEMMES JUNIORS | |
| <ul style="list-style-type: none"> Coupe des Nations Femmes Juniors UCI d'une journée Coupe des Nations Femmes Juniors UCI par étapes Classe 1 d'une journée Classe 1 par étapes | <p>Femmes Juniors</p> <ul style="list-style-type: none"> WJ 1.Ncup WJ 2.Ncup WJ 1.1 WJ 2.1 |

CLASSIFICATION ET REFUS D'ENREGISTREMENT D'UNE ÉPREUVE AU CALENDRIER INTERNATIONAL

Le Comité Directeur et la Commission Route de l'UCI se réservent le droit de refuser une épreuve au calendrier international ou de modifier la classification des épreuves, sur la base de la qualité de la participation, de l'organisation des épreuves et du respect du Règlement et des Obligations Financières de l'UCI. Le calendrier sera validé lors de la réunion de septembre du Comité Directeur de l'UCI.

COÛTS D'ENREGISTREMENT

OBLIGATIONS FINANCIÈRES

Veillez trouver un [hyperlien](#) vers les obligations financières route de l'année 2024 avec les montants des taxes calendriers, de la contribution contre le dopage, des indemnités de participation, la grille des prix ainsi que les taxes additionnelles en cas d'enregistrement tardif ou de changement de date en cours de saison.

BULLETINS D'INSCRIPTION ROUTE

Chaque bulletin ne peut comporter qu'**une seule course** et ce, même si plusieurs épreuves ouvertes à des catégories différentes se déroulent le même jour au même endroit.

ÉPREUVES EXISTANTES EN 2023

L'organisateur reçoit pour chacune de ses épreuves un bulletin pré-rempli par fichier PDF avec les données spécifiques de l'épreuve telles qu'elles apparaissent sur le pré-calendrier accessible depuis ce document. Il lui suffit de le vérifier et le compléter, de manière électronique, et le transmettre à sa Fédération Nationale dans le délai fixé par l'UCI.

NOUVELLES ÉPREUVES

Pour l'inscription **d'une nouvelle épreuve**, un bulletin vierge peut être obtenu auprès de la Fédération Nationale. L'organisateur le complètera de manière électronique et le transmettra à sa Fédération Nationale dans le délai fixé par l'UCI.

À l'intention des Fédérations Nationales, un bulletin d'inscription vierge identique pour toutes les épreuves route peut être téléchargé en cliquant sur ce [lien](#), à utiliser **uniquement pour l'inscription de nouvelles épreuves**.

ÉPREUVES DE DÉBUT DE SAISON (ENTRE LE 18 OCTOBRE 2023 ET LE 31 DÉCEMBRE 2023)

La date limite pour retourner les bulletins d'inscription des épreuves de début de saison à l'UCI est le 31 mai 2023. L'inscription de ces épreuves sera validé par le Comité Directeur de l'UCI au mois de juin.

PRÉ-CALENDRIERS UCI

DATES : PRÉ-CALENDRIERS UCI

Les pré-calendriers établis par l'UCI sont disponibles sur [ce lien](#). Les épreuves existantes ont été incluses dans les pré-calendriers, les dates étant en général basées sur la saison précédente mais prenant également en compte les éléments spécifiques de la saison 2024.

CALENDRIER UCI PROSERIES

Les organisateurs souhaitant inscrire leur épreuve au calendrier UCI ProSeries Femmes Elite doivent contacter leur Fédération Nationale qui pourra leur transmettre la procédure et les documents d'enregistrement spécifiques de la série. Pour rappel, le cycle d'enregistrement 2023-2025 pour le calendrier UCI ProSeries Hommes Elite n'acceptera pas de nouvelles inscriptions. Les délais établis à l'**Article 1.2.006** sont à respecter. Pour rappel, les **Articles 2.18.006 à 2.18.009** détaillent les éléments et critères d'éligibilité des épreuves au calendrier de l'UCI ProSeries.

CALENDRIER UCI WORLDTOUR

Le calendrier des épreuves de l'UCI WorldTour est établi par le Conseil du Cyclisme Professionnel, suivant les dispositions concernant l'UCI WorldTour au **Titre II, chapitre XV (Article 1.2.005)**. Il fait l'objet d'une procédure d'inscription distincte et est publié en juin.

CALENDRIER UCI WOMEN'S WORLDTOUR

Ce calendrier fait l'objet d'une procédure d'inscription distincte et est publié au mois de juin.

INSTRUCTIONS SPÉCIFIQUES POUR LES COUPES DES NATIONS MOINS DE 23 ANS UCI, HOMMES JUNIORS UCI ET FEMMES JUNIORS UCI

Pour les organisateurs des épreuves de la Coupe des Nations Moins de 23 ans UCI, Hommes Juniors UCI et Femmes Juniors UCI, merci de prendre connaissance des instructions spécifiques développées dans les pages ci-après.

PRINCIPALES OBLIGATIONS DES ORGANISATEURS

1. ENVOI DOSSIER DE CANDIDATURE AU 1^{er} JUILLET 2023

Les **nouveaux candidats** à l'organisation d'une épreuve de la Coupe des Nations UCI en 2024, doivent déposer un dossier de candidature au Département des Sports UCI par le biais de la Fédération Nationale. Ce dossier de candidature doit comprendre au moins les informations suivantes :

- Coordonnées complètes de l'organisateur
- Références de l'organisateur
- Date(s) souhaitée(s)
- Horaires
- Accessibilité au départ de l'épreuve (réseau autoroutier, aéroport, gares...)
- Parcours :
 - Plan, profil, distance, longueur du circuit éventuel, description des routes empruntées, en accord avec les dispositions réglementaires de l'UCI
 - En cas de parcours toujours pas défini, veuillez informer le type d'étapes envisagées (étapes de montagnes, étapes contre la montre), ainsi que le kilométrage moyen souhaité
- Couverture médiatique prévue – Plan Média
- Infrastructures mises à disposition (pour les équipes, la presse, le public)
- Possibilités d'hébergement
- Budget prévisionnel
- Lettre exposant les motivations de la candidature.

Cette demande de candidature à l'organisation d'une manche de Coupe des Nations UCI doit parvenir à l'UCI **avant le 1^{er} juillet 2023**. Seuls les dossiers complets et parvenus dans les délais à l'UCI seront pris en considération pour leur évaluation.

Cette disposition n'est pas applicable pour les organisateurs ayant déjà obtenu le label en 2023.

2. FRAIS DE CANDIDATURE POUR LES NOUVELLES DEMANDES

Nous vous rappelons que les **nouveaux candidats qui déposeront un dossier pour une Coupe des Nations UCI devront payer une taxe de candidature de EUR 500.-**. Ce montant couvre notamment le coût des visites effectuées par les représentants de l'UCI ainsi que les frais d'expertise et d'instruction du dossier. Si la candidature est reportée à une autre année, les frais ne sont pas renouvelés. Ils restent acquis en cas de rejet de la candidature. Le logement et les frais de pension du représentant UCI lors de la visite sont à la charge de l'organisateur.

Seuls les dossiers dont les frais de candidature ont été versés à l'UCI seront traités. Lors du paiement de cette taxe, mentionnez le nom de la course et « Coupe des Nations ».

3. ENVOI BULLETIN INSCRIPTION

Les nouveaux candidats ainsi que ceux ayant déjà obtenu le label en 2023 doivent faire parvenir le bulletin d'inscription de leur épreuve par le biais de leur **Fédération Nationale d'ici le 1^{er} juillet 2023**.

CALENDRIER

Si des épreuves hors Europe sont candidates, leurs dates seront déterminées au cas par cas. Dans son choix, l'UCI considérera les combinaisons possibles avec des épreuves par étapes inscrites au calendrier UCI se déroulant dans la même région, afin de réduire les frais de déplacement des équipes. Cependant, une journée au minimum devra séparer l'épreuve de Coupe des Nations des épreuves susmentionnées.

PRÉ-CALENDRIERS COUPE DES NATIONS MOINS DE 23 ANS UCI, HOMMES JUNIORS UCI ET FEMMES JUNIORS UCI

Les pré-calendriers établis par l'UCI sont disponibles sur [ce lien](#). Les épreuves existantes ont été incluses dans les pré-calendriers, les dates étant en général basées sur la saison précédente mais prenant également en compte les éléments spécifiques de la saison 2024.

DROIT DES ORGANISATEURS

- Tous les droits de marketing et de sponsoring liés aux dénominations et formule de la Coupe des Nations UCI sont la propriété de l'UCI. L'UCI cède à l'organisateur les droits de marketing et de sponsoring pour son épreuve, à l'exception des droits pour un sponsor de la série Coupe des Nations UCI, qui restent propriété de l'UCI.
- L'UCI est le détenteur unique et exclusif des droits mondiaux de radiodiffusion de l'événement lorsqu'organisé comme "Coupe des Nations UCI" (y compris sans limitation les droits radio, Internet, téléphone, sans fil et tout autre droit multimédia existant ou futur). L'UCI cède l'entier de ces droits à l'organisateur.
- Utilisation du Label Coupe des Nations UCI selon le guide d'identité visuelle UCI disponible sur [ce lien](#).

IDENTITÉ DE L'ÉVÈNEMENT

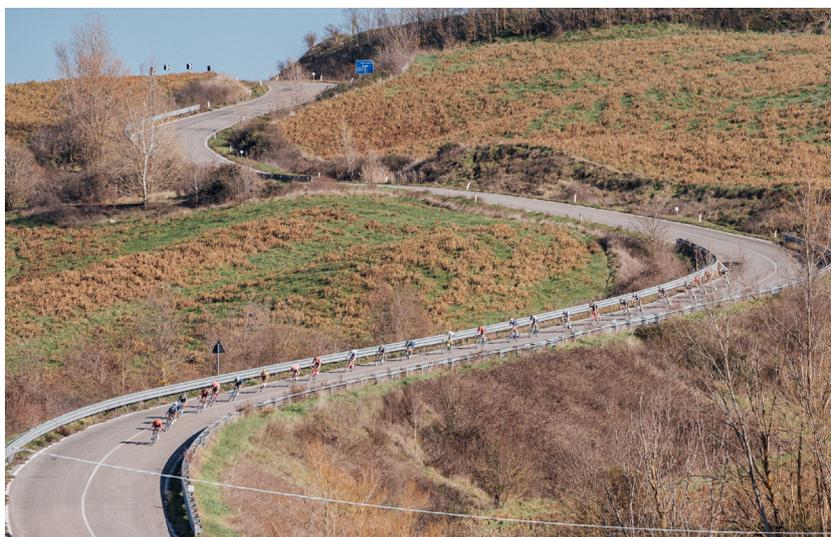
Respect de la charte graphique de la Coupe des Nations UCI sur les structures de la course : arches arrivée/départ, fond de podium, flash interview. La charte graphique de la Coupe des Nations UCI est disponible sur [ce lien](#). **L'organisateur s'engage à respecter les obligations qui y sont mentionnées si son épreuve est retenue au calendrier de la Coupe des Nations UCI 2024.**

PRESTATIONS DE L'UCI

- Label Coupe des Nations UCI
- Coordination générale de la Coupe des Nations UCI
- Service de presse général
- Attribution du signe distinctif aux coureurs de la nation leader du classement de la Coupe des Nations UCI
- Trophée pour la nation leader du classement général final
- Cérémonie de remise des prix en fin de saison
- Promotion mondiale de la Coupe des Nations UCI

PROCÉDURE D'ATTRIBUTION

Les épreuves de la Coupe des Nations UCI sont sélectionnées par la Commission Route UCI. Seul un nombre limité d'organiseurs obtiennent le label Coupe des Nations UCI. Le Comité Directeur de l'UCI procédera à l'attribution des épreuves lors de sa réunion de septembre 2023.



AUTRES ÉVÈNEMENTS

CHAMPIONNATS ET JEUX CONTINENTAUX ROUTE

BULLETIN D'INSCRIPTION

À l'intention des **Confédérations Continentales**, un bulletin d'inscription vierge spécifique pour les Championnats Continentaux ainsi que les Jeux Continentaux Route peut être téléchargé en cliquant sur ce [lien](#).

Le bulletin inscription électronique complété est à retourner à l'UCI **avant le 1^{er} juillet 2023**.

CHAMPIONNATS NATIONAUX ROUTE

BULLETIN D'INSCRIPTION

Les Fédérations Nationales reçoivent un bulletin d'inscription pré-rempli de leur championnat national, qu'il faudra vérifier et compléter. Les Fédérations Nationales qui n'auraient pas enregistré leur championnat national au calendrier UCI 2023 complèteront le formulaire vierge, disponible sur ce [lien](#). Les formulaires complétés électroniquement sont à retourner à l'UCI **d'ici au 1^{er} juillet 2023**.

AUTRES CALENDRIERS ROUTE

En plus des calendriers internationaux UCI d'autres calendriers sont reconnus par l'UCI, **mais ne délivrent pas de point UCI.**

JEUX RÉGIONAUX

■ INSTRUCTIONS SPÉCIFIQUES

Un Commissaire International UCI est désigné sur les épreuves enregistrées au calendrier des jeux régionaux. Ces épreuves sont soumises au paiement d'une taxe calendrier.

■ DÉLAI

Les Fédérations Nationales souhaitant inscrire des jeux régionaux au calendrier UCI doivent transmettre à l'UCI d'ici le **1^{er} juillet 2023** le bulletin d'inscription spécifique aux jeux régionaux, disponible sur ce [lien](#).

CRITÉRIUMS

Pour les critères, se référer au **Titre 2 chapitre VII** du Règlement UCI.

■ INSTRUCTIONS SPÉCIFIQUES

Ce calendrier est sous la responsabilité des Fédérations Nationales et il est réservé aux épreuves en circuit d'une distance inférieure à 10 km. **Les organisateurs dont le critérium ne figure pas sur ce calendrier, ne peuvent engager ou laisser participer des coureurs d'une équipe enregistrée auprès de l'UCI.** En outre, afin d'autoriser la participation d'un coureur enregistré dans une UCI WorldTeam ou d'une UCI Women's WorldTeam, l'organisateur devra payer une taxe d'enregistrement UCI de € 1 000 selon l'**Article 2.7.005bis**.

■ DÉLAI

L'organisateur reçoit un bulletin d'inscription pré-rempli de son épreuve (selon les informations de l'édition précédente), qu'il devra vérifier et compléter ainsi que le retourner à l'UCI via sa Fédération Nationale avant le **1^{er} juillet 2023**. S'il s'agit d'une première inscription au calendrier UCI, un bulletin vierge pourra être obtenu via la Fédération Nationale. L'UCI demande à l'organisateur et la Fédération Nationale de porter attention à bien sélectionner la Classe concernée dans le bulletin d'inscription.

AUTRES ÉPREUVES

Les épreuves dont le format ne correspond pas aux Chapitres 3 à 7 du Titre 2 du Règlement UCI doivent soumettre leur demande d'enregistrement comme «autre épreuve» (**art. 2.9.001** et suivants). À condition de respecter un certain nombre de conditions ainsi que les dispositions pertinentes du Règlement UCI, elles bénéficient d'un enregistrement en classe 1 ou en classe 2 selon les catégories ci-dessous.

Épreuve d'une journée (format spécial) : 1.1S ou 1.2S

Épreuve par étapes (format spécial) : 2.1S ou 2.2S.

■ INSCRIPTION DE L'ÉPREUVE ET DÉLAI

Un bulletin d'inscription vierge spécifique pour les «autres épreuves» pourra être obtenu via la Fédération Nationale. Le bulletin d'inscription ainsi qu'un document dans lequel sont déterminées les règles envisagées pour la conduite sportive de l'épreuve sont à retourner à l'UCI, via la Fédération Nationale, **d'ici au 1^{er} juillet 2023**.



SPÉCIFICITÉS DISCIPLINE PAR DISCIPLINE
PISTE 2024



INSTRUCTIONS SPÉCIFIQUES POUR LES CALENDRIERS INTERNATIONAUX PISTE

CLASSIFICATION

La classe d'une compétition détermine les points attribués aux coureurs selon les barèmes indiqués dans la réglementation UCI (**Titre 3, Chapitre III**).

Pour rappel, il est possible de spécifier sur le formulaire d'inscription le type de classe (CL1, CL2, Nat) pour chaque spécialisation. Des courses de niveau nationales (Nat.) peuvent donc être inscrites en complément des compétitions UCI.

L'évaluation des compétitions inscrites au calendrier 2022-2023 détermine les classes dans lesquelles elles seront enregistrées pour la saison 2024 (conformément à l'art. 3.8.003).

Chaque épreuve pour laquelle des points comptant pour le Classement UCI sur Piste sont attribués devra respecter les formats et/ou les distances minimales tels que précisés dans les Règlements de l'UCI, faute de quoi les points ne seront pas attribués.

Concernant les critères minimums de **catégories**, si plusieurs catégories participent à la même course, seule la catégorie de la majorité des participants sera prise en compte.

Des athlètes plus jeunes ou master peuvent participer à des épreuves élites afin d'élargir le peloton. Néanmoins, les coureurs de moins de 18 ans ne marqueront pas de points UCI et ne doivent pas être pris en compte dans l'analyse du nombre minimum de nations et coureurs participants (art. 3.8.003). Les juniors de 18 ans marqueront des points UCI dans les classements élites. Dans tous les cas, tous les athlètes doivent figurer dans les résultats.

Pour les autres **épreuves de type tournois** différent du format réglementé par l'UCI (par exemple tournois de Sprinters sur plusieurs jours), conformément à l'art. 3.3.005, les points seront décernés selon le classement final de la discipline (par exemple de la vitesse individuelle). Si le tournoi comporte plusieurs disciplines (Sprint et Keirin), l'une des courses du programme doit être clairement identifiée au préalable comme comptant pour le classement UCI et communiqué au Département Piste de l'UCI (track@uci.ch).

Nous rappelons également que selon l'art. 3.3.003, si plus de 50% des participants par catégorie sont invités, les points décernés seront ceux du barème d'une épreuve de classe 2.

ÉPREUVE CLASSE 1

Une épreuve enregistrée en classe 1 obtiendra automatiquement les points de classe 1. Les épreuves ne seront plus déclassées, assurant plus de sécurité aux coureurs et organisateurs. Une épreuve de Classe 1 devra cependant respecter les critères suivants afin de pouvoir garder son statut la saison suivante (tous les détails dans l'**Article UCI 3.8.003**) :

■ 4 NATIONS PARTICIPANTES

Le nombre de nations considéré relève de la compétition du programme dans laquelle le maximum de nations est représenté. En terme de points décernés aux coureurs : pour toute épreuve au programme enregistrés en classe 1, les coureurs se verront décerner des points selon le barème d'une **épreuve de classe 1**.

Cependant, si certaines épreuves du programme ne comptent que **3 nations ou moins au départ**, la compétition pourra être descendue en classe 2 l'année suivante. Dans le cas où des catégories sont regroupées dans une même course, uniquement les nations de la catégorie majoritaire seront considérées.

Attention : cette analyse doit être faite uniquement sur la base des coureurs participant à a catégorie spécifique de l'épreuve (par exemple une course scratch Hommes Elites, seulement les nations et nombre de coureurs élites seront prises en compte).

■ ÉPREUVES HOMMES ELITE ET FEMMES ELITE

plus 1 autres catégories à choisir entre Hommes ou Femmes U23, Hommes ou Femmes Juniors, ou Para-cyclisme.

Les **3 catégories devant figurer au programme** de la compétition sont prises en compte dans toutes les épreuves organisées, **même pour les épreuves nationales ou pour celles où seulement un pays est représenté au départ**. Des catégories différentes peuvent être regroupées dans une même course. Néanmoins, la catégorie de la majorité des participants sera prise en compte uniquement. Les participants appartenant à une autre catégorie doivent figurer dans les résultats mais ne recevront pas de points UCI.

■ 5 COMPÉTITIONS MINIMUM

(*épreuve au programme des Championnats du Monde dans une catégorie*).

La condition des compétitions prend en compte n'importe quel type d'épreuve représenté au Championnats du Monde, peu importe le nombre de nation au départ de ces épreuves.

■ MINIMUM DE PARTANTS PAR ÉPREUVES ÉLITE ET U23

En plus de critères de nations participantes, chaque épreuve doit avoir un nombre minimum de participants afin de répondre aux critères.

- Vitesse : 8 coureurs (**Article 3.2.031**)
- Keirin : 10 coureurs (**Article 3.2.135**)
- Courses en peloton : 15 coureurs
- Madison : 10 équipes

ÉPREUVE CLASSE 2

L'épreuve de cette classe doit remplir les critères suivants :

■ 3 NATIONS PARTICIPANTES

Le nombre de nations considéré relève de la compétition du programme dans laquelle le maximum de nations est représenté. En terme de points décernés aux coureurs : pour toute épreuve du programme dans laquelle **au moins 3 nations** sont en compétition, les coureurs se verront décerner des points selon le barème d'une épreuve de **classe 2**.

Si certaines épreuves du programme comptent entre **1 et 2 nations** au départ, **aucun point ne sera décerné aux coureurs en compétition**. Dans le cas où des catégories sont regroupées dans une même course, uniquement les nations de la catégorie majoritaire seront considérées.

■ ÉPREUVE HOMMES ELITE OU FEMMES ELITE

plus 1 autre catégorie à choisir entre Hommes Elite, Femmes Elite, Hommes ou Femmes U23, Hommes ou Femmes Juniors, ou Para-cyclisme.

Les 2 catégories devant figurer au programme de la compétition sont prises en compte dans toutes les épreuves organisées, **même pour les épreuves nationales ou pour celles où seulement un pays est représenté au départ**. Des catégories différentes peuvent être regroupées dans une même course. Néanmoins, la catégorie de la majorité des participants sera prise en compte uniquement. Les participants appartenant à une autre catégorie doivent figurer dans les résultats mais ne recevront pas de points UCI.

■ 3 COMPÉTITIONS MINIMUM

(épreuve au programme des Championnats du Monde dans une catégorie).

La condition des compétitions prend en compte n'importe quel type d'épreuve représenté au Championnats du Monde, peu importe le nombre de nation au départ de ces épreuves.

■ MINIMUM DE PARTANTS PAR ÉPREUVES ELITE ET U23

En plus de critères de nations participantes, chaque épreuve doit avoir un nombre minimum de participants afin de répondre aux critères.

- Vitesse : 8 coureurs (**Article 3.2.031**)
- Keirin : 10 coureurs (**Article 3.2.135**)
- Courses en peloton : 12 coureurs
- Madison : 8 équipes

DIVERS

JEUX RÉGIONAUX

Un commissaire international UCI est désigné sur les épreuves enregistrées au calendrier des Jeux Régionaux. Ces épreuves sont soumises au paiement d'une taxe calendrier.

Les Jeux régionaux sont considérés comme des épreuves de classe 1 ou classe 2. Les points attribués pour les jeux régionaux dépendent du nombre de fédérations nationales participantes comme stipulé dans l'art. 3.3.010.

COÛT POUR LA PISTE ?

OBLIGATIONS FINANCIÈRES

Veillez trouver un [lien](#) vers les obligations financières piste de l'année prochaine avec les montants des taxes calendrier et des Primes de courses.

DATES : PRÉ-CALENDRIER PISTE

Le pré-calendrier sera disponible sur l'[extranet des fédérations](#).

BULLETINS D'INSCRIPTION PISTE

ÉPREUVES EXISTANTES EN 2022-2023

L'organisateur reçoit pour chacun de ses événements un bulletin pré-rempli par fichier PDF avec les données spécifiques de l'évènement telles qu'elles apparaissent sur le pré-calendrier. Les formulaires ont été envoyés à la mi-avril.

NOUVELLES ÉPREUVES

Pour l'inscription de **nouvelles épreuves**, des bulletins vierges supplémentaires peuvent être obtenus auprès de la Fédération Nationale.

À l'intention des Fédérations Nationales, un bulletin d'inscription vierge identique pour toutes les épreuves Piste peut être téléchargé sur l'[extranet des fédérations](#), à utiliser **uniquement pour l'inscription des nouvelles épreuves**.

Pour toute nouvelles épreuves, [un dossier technique](#) doit être remis avec le formulaire d'inscription.

Toutes les nouvelles épreuves internationales seront inscrites en catégorie 2 dans le calendrier international Piste UCI pour une année de probation.

CHAMPIONNATS CONTINENTAUX PISTE

BULLETIN D'INSCRIPTION

À l'intention des **Confédérations Continentales**, un bulletin d'inscription vierge spécifique pour les Championnats Continentaux Piste peut être téléchargé en cliquant sur le [lien](#).

La Confédération valide les informations en signant le bulletin et le transmet au Département des Sports UCI.

CHAMPIONNATS NATIONAUX PISTE

BULLETIN D'INSCRIPTION

À l'intention des **Fédérations Nationales**, un bulletin d'inscription vierge spécifique pour les Championnats Nationaux Piste sera disponible sur l'[extranet](#) des fédérations.

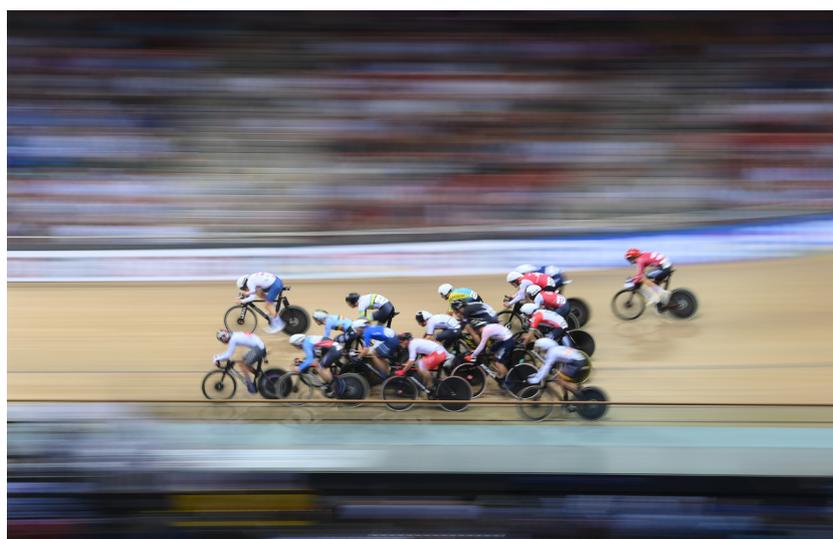
RÉSULTATS

Pour rappel, les résultats des épreuves internationales et Championnats Nationaux doivent être envoyés selon la procédure.

De plus amples informations sur les résultats piste sont disponibles sur l'[Extranet](#).

RAPPEL INSCRIPTIONS TARDIVES (après le 28 juillet)

Suite à la mise à jour de l'**Article 3.8.001ter**, les inscriptions tardives après le 28 juillet ne pourront se faire qu'en classe 2. Il est rappelé que pour ajouter une compétition au calendrier piste de l'UCI, un délai minimum de 3 mois doit être respecté (voir **Article 3.8.001ter**). Conformément aux obligations financières, toute modification (ajout ou retrait d'une épreuve) doit être communiquée 30 jours avant l'événement, faute de quoi il sera possible d'ajouter des épreuve mais la classe de la course sera CL2. Les frais de modification conformément aux obligations financières s'appliquent toujours.





SPÉCIFICITÉS DISCIPLINE PAR DISCIPLINE **MOUNTAIN BIKE**



INSTRUCTIONS SPÉCIFIQUES POUR LE CALENDRIER INTERNATIONAL MOUNTAIN BIKE UCI

CALENDRIER

Selon l'Article 4.1.011 :

Les épreuves internationales de Mountain Bike sont inscrites sur le Calendrier International selon la classification suivante :

- Jeux Olympiques (JO)
Aucune autre épreuve internationale de mountain bike cross-country (XC) ne peut être organisées pendant les compétitions du mountain bike aux Jeux Olympiques.
- Championnats du Monde (CM)
Aucune autre épreuve internationale de Mountain Bike du même format ne peut être organisée pendant les Championnats du Monde.
- Coupe du Monde (CDM)
Aucune épreuve Hors Classe ou Classe 1 du même format ne peut être organisée sur le même continent pendant une épreuve de la Coupe du Monde.
Les Championnats Continentaux (CC) ou Championnats Nationaux (CN) d'un format ne peuvent pas être organisés pendant une épreuve de la Coupe du Monde du même format.
- Championnats du Monde Master (CMM)
- Championnats Continentaux (CC)
Aucune épreuve hors classe ou classe 1 d'un même format ne peut être organisée sur le même continent le même jour que les championnats continentaux.
- Épreuves par étapes
 - Hors classe (SHC) / Classe 1 (S1) / Classe 2 (S2)
 - Aucune épreuve par étapes hors classe ne peuvent être organisées pendant les compétitions de mountain bike aux Jeux Olympiques, ou les Championnats du Monde UCI cross-country (XC) ou marathon, les épreuve de la Coupe du Monde UCI sur le même continent.
 - Aucune épreuve par étapes HC ou C1 ne peut être organisée durant les Championnats Continentaux, le(s) même(s) jour(s) qu'une épreuve Cross-country (XC), sur le continent concerné.
- Épreuves d'un jour
 - Classe : Hors classe (HC) / Classe 1 (C1) / Classe 2 (C2) / Classe 3 (C3)
- UCI junior séries XCO
L'UCI désignera, chaque année, un certain nombre d'épreuves de l'UCI junior séries XCO.
- Championnats nationaux
Les Championnats Nationaux ne peuvent pas se dérouler pendant la compétition de mountain bike aux Jeux Olympiques, les Championnats du Monde UCI ou la Coupe du Monde UCI du même format et ne peuvent pas se dérouler pendant les championnats continentaux du même format sur le continent concerné.
Un championnat national de cross-country olympique (XCO) ou de cross-country short track (XCC) ne peut pas se dérouler pendant une course internationale de mountain bike.

Pour tous les autres formats, dans le cas où un championnat national est incorporé dans une course internationale de mountain bike, un coureur peut recevoir des points qu'une seule fois. Les coureurs de la nation recevront les points des championnats nationaux en fonction de leur rang réel (c'est-à-dire incluant tous les coureurs quelle que soit leur nationalité sportive), tandis que les coureurs hors nation recevront les points des épreuves de classe en fonction de leur rang réel.

FORMAT DE L'ÉPREUVE

Selon l'**Article 4.1.001** : la discipline du Mountain Bike comporte les types d'épreuves suivantes composées des formats suivants :

| FORMAT | ARTICLES CATÉGORIE D'ÂGE | ARTICLES CARACTÉRISTIQUES DE L'ÉPREUVE |
|---|--------------------------|--|
| Cross-country Olympique (XCO) | 4.1.002 à 4.1.004 | 4.2.001 et 4.2.016 - 4.2.065 |
| Cross-country épreuves par étapes (XCS) | 4.1.008 | 4.2.066 - 4.2.080 |
| Cross-country éliminatoire (XCE) | 4.1.005 | 4.2.010 - 4.2.013 |
| Cross-country sur circuit court (XCC) | 4.1.005 | 4.2.008 - 4.2.009 |
| Cross-country marathon (XCM) | 4.1.005 | 4.2.004 - 4.2.005 |
| Descente individuelle (DHI) | 4.1.006 | 4.3.001 - 4.3.025 |
| Four Cross (4X) | 4.1.007 | 4.4.001 - 4.4.027 |
| Enduro (EDR / EDR-E) | 4.1.007bis | 4.5.001 à 4.5.020 |
| E-Mountain Bike (E-MTB) | 4.8.002 | 4.8.001 à 4.8.005 |
| Pump Track (PUM) | 4.6.002 | 4.6.001 à 4.6.016 |
| Snow Bike (SNO) | 4.7.002 | 4.7.001 - 4.7.006 |

Une épreuve peut comprendre différents formats (XCO/XCC/XCE/DHI/4X). **Toutes les catégories d'un format doivent être enregistrées dans la même classe** (par exemple : toutes les catégories XCO en classe 1, toutes les catégories DHI en classe 2 et toutes les catégories XCE/XCC en classe 3).

COUPES / SÉRIES

Une autorisation écrite doit être demandée auprès de l'UCI pour l'organisation de "Coupes/Séries" selon l'**Article 1.2.026** du règlement UCI : une "Coupe/Série" mountain bike ne pourra pas compter plus de huit manches.

ÉPREUVE "HORS CLASSE"

Pour chaque demande d'épreuve Hors Classe un guide technique détaillé doit être présenté à l'UCI au cours du processus d'inscription (**Article 4.1.011**). Le formulaire du guide technique peut être téléchargé en cliquant sur ce [lien](#).

NOUVELLES ÉPREUVES

Une nouvelle épreuve ne peut être classée qu'en classe 2 ou 3 pour la première année. Pour chaque nouvelle épreuve un guide technique détaillé doit être présenté à l'UCI au cours du processus d'inscription au calendrier (**Article 4.1.011**).

Le formulaire du guide technique peut être téléchargé en cliquant sur ce [lien](#).

DIVERS

■ ÉQUIPE ELITE MOUNTAIN BIKE UCI

Tout coureur appartenant à une équipe élite MTB UCI est dispensé des frais d'inscription aux épreuves inscrites au calendrier international. Ceci s'applique uniquement au format dans lequel l'équipe est classée comme équipe élite et ne s'applique pas aux épreuves par étapes et aux épreuves enduro et cross-country éliminatoire.

La liste des équipes Elite Mountain Bike UCI peut être consultée sur le site internet de l'UCI en cliquant sur ce [lien](#).

CROSS-COUNTRY OLYMPIQUE – XCO

■ CATÉGORIE "MOINS DE 23 ANS"

Il est possible d'organiser des épreuves séparées pour les hommes et femmes moins de 23 ans lors d'événements hors classe ou de classe 1. Dans ce cas, des résultats séparés doivent être soumis pour ces catégories. Lors d'événements XCO de classe 2 ou 3, les hommes et femmes moins de 23 ans, courent dans la catégorie élite. De ce fait, aucun résultat séparé ne doit être fourni pour les catégories moins de 23 ans lors d'épreuves XCO de classe 2 ou 3 (**Article 4.1.004**).

Lorsqu'un organisateur indique sur son bulletin d'inscription une catégorie moins de 23 ans (hommes et femmes), veuillez vous assurer qu'il souhaite bien organiser une épreuve séparée moins de 23 ans avec un barème de prix et de points spécifiques.

■ SÉRIE JUNIORS UCI – XCO

Les demandes pour une manche de la Série Juniors UCI seront acceptées pour les événements XCO hors classe ou classe 1. La sélection finale des manches sera effectuée par l'UCI conjointement avec les fédérations concernées. Vous trouverez plus d'informations sur la Série Juniors UCI sur ce [lien](#).

Si vous êtes candidat pour une manche de la Série Juniors UCI, veuillez sélectionner la coche "demande Série Juniors UCI - XCO" dans le formulaire d'inscription.

■ ÉPREUVES JUNIOR UCI - XCO

Les événements junior XCO UCI approuvés par les Fédérations Nationales sont inclus dans le Calendrier International MTB UCI comme événements avec catégorie junior. Si vous demandez un événement junior XCO UCI, merci de cocher la case hommes junior/femmes junior dans le formulaire d'enregistrement.

CROSS-COUNTRY ÉPREUVE PAR ÉTAPES – XCS

Des spécifications concernant les épreuves par étapes peuvent être trouvées sous les **Articles 4.2.066 à 4.2.080**.

L'**Article 4.2.071** sera appliqué comme suit :

4.2.071 - Durée et étapes

Les épreuves par étapes se disputent sur minimum **quatre jours** et maximum neuf jours. Il ne peut être organisé qu'une seule étape par jour.

De plus, les événements doivent inclure au moins une étape longue distance qui respecte la distance minimum d'une épreuve cross-country marathon tel que spécifié à l'**Article 4.2.004**.

Pour chaque demande d'épreuve par étapes un guide technique détaillé doit être présenté à l'UCI au cours du processus d'inscription au calendrier (**Article 4.1.011**). Le formulaire du guide technique peut être téléchargé en cliquant sur le [lien](#).

Dans le guide technique des épreuves par étape, il doit être mentionné clairement si les coureurs participent par équipe ou individuellement. Le guide spécifique de l'épreuve par étape doit être envoyé avec le guide technique.

CROSS-COUNTRY ÉLIMINATOIRE - XCE

À l'exception des Championnats du Monde XCE et des coupes du monde XCE, toutes les épreuves XCE seront considérées en classe 3 :

- Soit incluse dans un événement XCO :
- Un jour supplémentaire sera ajouté à la taxe calendrier de l'épreuve XCO comme convenu dans les obligations financières UCI.
- Soit considérées comme une épreuve séparée XCE classe 3.

CROSS-COUNTRY SUR CIRCUIT COURT - XCC

À l'exception des championnats du monde XCC, des championnats continentaux XCC et des championnats nationaux XCC, toutes les épreuves XCC seront considérées en classe 3 :

- soit incluse dans un événement XCO :
- Un jour supplémentaire sera ajouté à la taxe calendrier de l'épreuve XCO comme convenu dans les obligations financières UCI.
- Soit considérées comme une épreuve séparée XCC classe 3.

CROSS-COUNTRY MARATHON - XCM

Les épreuves XCM seront considérées en classe HC, 1 ou 2.

ENDURO - END

Des spécifications concernant l'Enduro peuvent être trouvées sous les **Article 4.5.001 à 4.5.020**. Toutes les épreuves Enduro seront considérées en classe 3. Les prix minimums sont à la discrétion de l'organisateur. Ils doivent néanmoins être au minimum égaux au prix d'une épreuve classe 3 et satisfaire le critère d'égalité hommes-femmes.

E-MOUNTAIN BIKE : E-MTB

Des spécifications concernant l'E-MTB peuvent être trouvées sous les **Articles 4.8.001 to 4.8.005**. Les épreuves E-MTB sont organisées pour les formats de cross-country, cross-country marathon ou enduro seulement et sont considérées comme des épreuves de classe 3.

Les caractéristiques et le format de l'épreuve seront déterminés dans le guide technique de l'épreuve. Un guide technique doit être présenté à l'UCI au cours du processus d'inscription au calendrier. Le formulaire du guide technique peut être téléchargé en cliquant sur [ce lien](#).

PUMP TRACK : PUM

Des spécifications concernant le Pump Track peuvent être trouvées sous les **Articles 4.6.001 to 4.6.016**. Les épreuves Pump Track sont considérées comme des épreuves de classe 3. Un guide technique doit être présenté à l'UCI au cours du processus d'inscription au calendrier. Le formulaire du guide technique peut être téléchargé en cliquant sur [ce lien](#).

SNOW BIKE : SNO

Des spécifications concernant le Snow Bike peuvent être trouvées sous les **Articles 4.7.001 to 4.7.006**. Les épreuves Snow Bike sont considérées comme des épreuves de classe 3. Un guide technique doit être présenté à l'UCI au cours du processus d'inscription au calendrier. Le formulaire du guide technique peut être téléchargé en cliquant sur [ce lien](#).

ÉVALUATION

Les épreuves inscrites au calendrier international seront évaluées sur la base du document d'évaluation qui peut être téléchargé en cliquant sur ce [lien](#).

GUIDE D'ORGANISATION

Pour aider dans l'organisation d'une épreuve au calendrier internationale, nous avons développé un guide qui couvre tous les aspects essentiels de conception, d'organisation et de promotion des épreuves. Le guide d'organisation peut être téléchargé en cliquant sur ce [lien](#).

INSTRUCTIONS SPÉCIFIQUES POUR LA COUPE DU MONDE MOUNTAIN BIKE UCI

Il s'agit d'une procédure spécifique établie par l'UCI. Par conséquent, en cas d'intérêts pour l'organisation d'une manche de la Coupe du Monde Mountain Bike UCI, veuillez faire la demande de procédure à l'adresse e-mail suivante : offroad@uci.ch

DATES : PRÉ-CALENDRIER ÉPREUVES MAJEURES MOUNTAIN BIKE

Vous trouverez le [pré-calendrier](#) des épreuves majeures Mountain Bike en cliquant sur le lien. Le pré-calendrier des épreuves majeures Mountain Bike doit être respecté **afin d'éviter tout conflit de dates non toléré** selon l'**Article 4.1.011** des règlements UCI.

COÛTS POUR LE MOUNTAIN BIKE

Toutes les épreuves inscrites au Calendrier International doivent respecter les obligations financières exigées par l'UCI (en particulier la taxe calendrier et les prix minimums) approuvées par le Comité Directeur de l'UCI et publiées sur le site Internet de l'UCI.

Veuillez trouver un lien vers les [obligations financières](#) Mountain Bike UCI indiquant les coûts relatifs aux taxes calendrier et à la grille des prix. Dans le cas où les épreuves comprennent différentes classes, la taxe calendrier sera calculée sur la classe la plus haute.

BULLETINS D'INSCRIPTION MOUNTAIN BIKE

ÉPREUVES EXISTANTES EN 2023

L'organisateur reçoit pour chacun de ses événements un bulletin pré-rempli par fichier PDF avec les données spécifiques de l'événement.

NOUVELLES ÉPREUVES

Pour l'inscription de nouvelles épreuves, des bulletins vierges supplémentaires peuvent être obtenus auprès de la Fédération Nationale. À l'intention des **Fédérations Nationales**, un bulletin d'inscription vierge identique pour toutes les épreuves Mountain Bike peut être téléchargé en cliquant sur ce [lien](#), à utiliser uniquement pour l'inscription des nouvelles épreuves.

ENVOI DES BULLETINS

Le bulletin doit être approuvé par la Fédération Nationale qui le transmettra au Département des Sports en le téléchargeant sur ce [lien](#).

CHAMPIONNATS CONTINENTAUX MOUNTAIN BIKE

BULLETIN D'INSCRIPTION

À l'intention des **Confédérations Continentales**, un bulletin d'inscription vierge spécifique pour les Championnats Continentaux Mountain Bike peut être téléchargé en cliquant sur ce [lien](#). **Délai d'inscription : 1^{er} juin.**

Les Championnats Continentaux de relais par équipe (XCR) donneront des points UCI dans le classement par nation si plus de 5 pays participent (**Articles 4.16.005 & 4.2.015**).

Le bulletin doit être approuvé par la Fédération Nationale qui le transmettra en le téléchargeant sur ce [lien](#).

Les Championnats Continentaux de cross-country short track (XCC) ou marathon (XCM) donneront des points UCI (**Article 4.16.007**). Les Championnats Continentaux de cross-country éliminatoire (XCE) même si considéré comme Championnats Continentaux donneront des points UCI en classe 3.

Si vous désirez organiser du XCR, XCC, XCE ou XCM, vous êtes priés de l'indiquer dans le formulaire.

CHAMPIONNATS NATIONAUX MOUNTAIN BIKE

BULLETIN D'INSCRIPTION

À l'intention des **Fédérations Nationales**, un bulletin d'inscription vierge spécifique pour les Championnats Nationaux Mountain Bike peut être téléchargé en cliquant sur ce [lien](#).

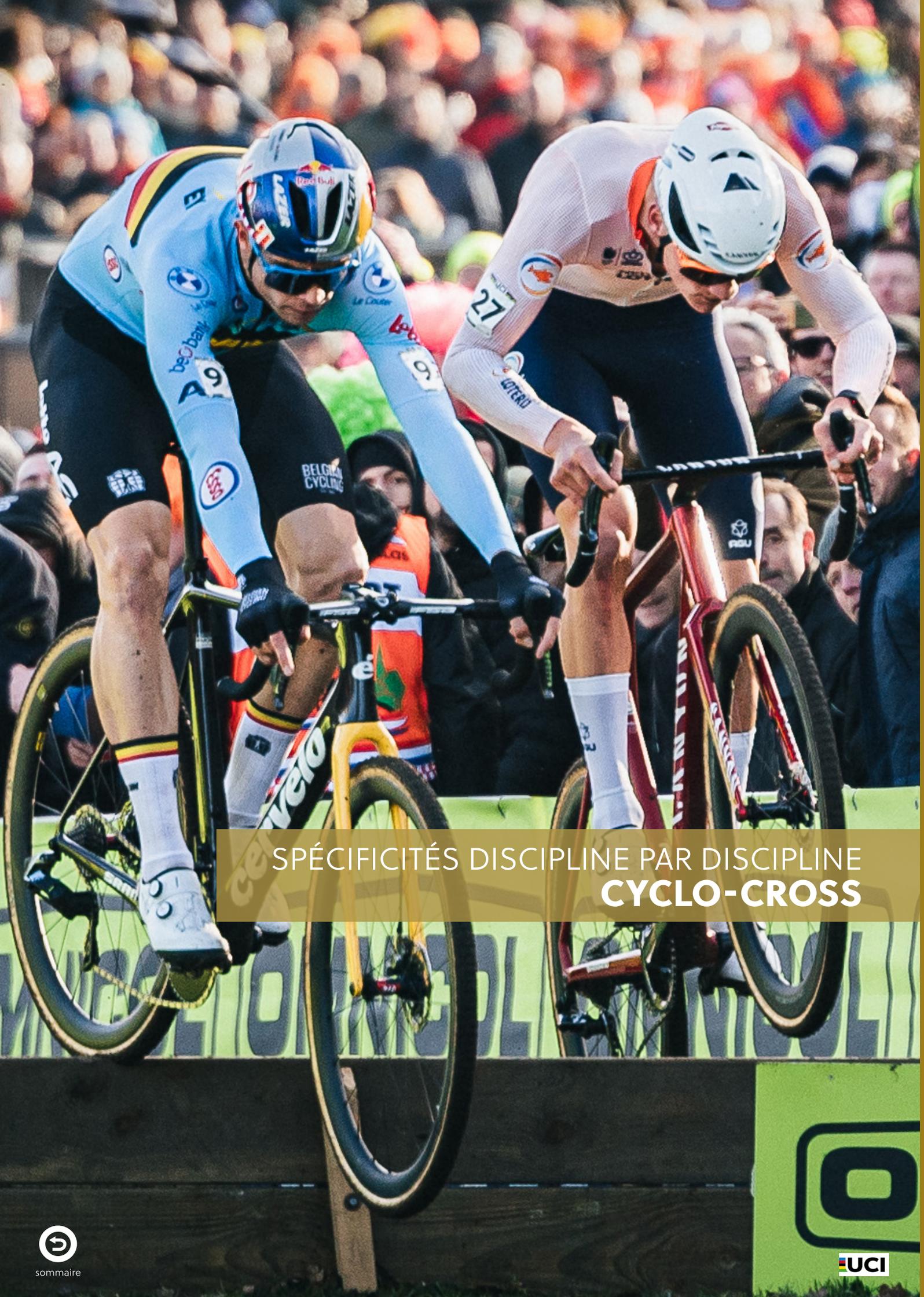
La date, le lieu, le format et les catégories de vos Championnats Nationaux doivent être confirmés à l'UCI via le formulaire d'inscription spécifique pour les Championnats Nationaux afin d'obtenir les points UCI.

La date obligatoire des Championnats Nationaux Mountain Bike est mentionnée dans le pré-calendrier des épreuves majeures Mountain Bike.

Une dérogation peut être exceptionnellement accordée par l'UCI. Une demande doit être envoyée à l'UCI avec la raison du changement de date.

Les Championnats Nationaux de cross-country short track (XCC) ou marathon (XCM) donneront des points UCI (**Article 4.16.007**).

Les Championnats Nationaux de cross-country éliminatoire (XCE), enduro (END), Pump Track (PUM) même si considérés comme Championnats Nationaux donneront des points UCI en classe 3.



SPÉCIFICITÉS DISCIPLINE PAR DISCIPLINE
CYCLO-CROSS



INSTRUCTIONS SPÉCIFIQUES POUR LE CALENDRIER INTERNATIONAL CYCLO-CROSS 2024-2025

CALENDRIER

Selon les **Articles 5.1.004 à 5.1.005** :

Les épreuves internationales de Cyclo-cross sont inscrites sur le Calendrier International selon la classification suivante :

- Championnats du Monde Cyclo-cross UCI (CM)
- Coupe du Monde Cyclo-cross UCI (CDM)
- Championnats du Monde Masters (CMM)
- Championnats Continentaux (CC)
- Épreuves de la Classe 1 (C1)
- Épreuves de la Classe 2 (C2)

CATÉGORIES

Les principales règles impactant les catégories de course seront publiées lors de la mise à jour de cette procédure le 15 octobre 2023.

DÉLAIS

Les formulaires d'inscription des épreuves Cyclo-cross UCI 2024-2025 devront être adressés par mail à offroad@uci.ch avant le 15 décembre 2023.

NOUVELLES ÉPREUVES

Une nouvelle épreuve ne peut être classée qu'en Classe 2 pour la première année. Pour chaque nouvelle épreuve un guide technique détaillé doit être présenté à l'UCI au cours du processus d'inscription au calendrier. Les informations devant figurer dans le guide technique peuvent être téléchargées en [cliquant sur ce lien](#).

Aucune épreuve de la classe 2 ne pourra être organisée le même jour qu'une épreuve de classe 1 dans le même pays (pour l'Europe) ou dans la même région (pour les USA).

ÉVÉNEMENT CLASSE 1

La désignation de la catégorie de chaque épreuve se fait annuellement par le comité directeur de l'UCI.

Toutefois une épreuve ne sera classée ou maintenue en classe 1 que si sa dernière édition ne présente pas de problème d'organisation majeur et après l'approbation de l'UCI. **(Article 5.1.004)**

Aucune épreuve de la classe 1 ne pourra être organisée le même jour qu'une épreuve coupe du monde cyclo-cross UCI.

Une épreuve de classe 1 ne peut avoir lieu la veille ou le lendemain d'une épreuve coupe du monde cyclo-cross UCI qu'avec l'approbation préalable de l'UCI. **(Article 5.1.005)**

Une épreuve de Classe 1 ne respectant pas les critères susmentionnés se verra automatiquement attribuer le statut de Classe 2 pour la saison suivante. Exception pour les épreuves qui étaient en Classe 1 la saison précédente et qui auront reçu l'organisation des Championnats Nationaux pour la saison en cours.

Pour rappel, lors des épreuves de la Classe 1, le poste matériel double est obligatoire et doit être équipé de boîtes séparés et numérotés **(Article 5.1.028)**.

SÉRIES

Une autorisation écrite doit être demandée auprès de l'UCI pour l'organisation de "Séries" selon l'**Article 1.2.026** du règlement UCI. De plus, les obligations suivantes s'appliquent :

- Les séries doivent être organisées ou approuvées par leur Fédération Nationale
- Une "Série" Cyclo-cross ne pourra compter que huit manches au maximum
- Un maximum de 2 Séries par Fédération Nationale sera accepté

INSTRUCTIONS SPÉCIFIQUES POUR LA COUPE DU MONDE CYCLO-CROSS UCI

Une procédure spécifique est établie par l'UCI. Par conséquent, en cas d'intérêt pour l'organisation d'une manche de Coupe du Monde Cyclo-cross UCI, veuillez demander l'information à l'adresse e-mail suivante : application@flandersclassics.be

PRÉ-CALENDRIER 2024-2025

Le précalendrier 2024-2025 sera publié avant le 31 octobre 2023. Il inclura les dates et possiblement les nations des manches de Coupe du Monde Cyclo-cross UCI, les dates obligatoires pour les Championnats Continentaux et les Championnats Nationaux.

Les dates de référence sont :

- Championnats Continentaux de Cyclo-cross : 02-03 novembre 2024
- Championnats Nationaux de Cyclo-cross : 11-12 janvier 2025
- Championnats du Monde Cyclo-cross UCI 2024 à 2025 à Liévin, France : 31 janvier - 01-02 février 2025
- Championnats du Monde Cyclo-cross Masters UCI 2024, à Hambourg, Allemagne : 29-30 novembre - 01 décembre 2024.

COÛTS POUR LE CYCLO-CROSS

OBLIGATIONS FINANCIÈRES

Les Obligations Financières 2024-2025 seront publiées avant le 31 octobre 2023 sur cette [page web](#).

BULLETINS D'INSCRIPTION CYCLO-CROSS

COMPÉTITION INTERNATIONALE

Les **Fédérations Nationales** ont un bulletin d'inscription vierge à fournir à leurs organisateurs pour toutes nouvelles demandes d'inscription au calendrier international UCI. Ce bulletin sera fourni aux Fédérations Nationales à partir du 15 octobre 2023.

CHAMPIONNATS CONTINENTAUX CYCLO-CROSS

BULLETIN D'INSCRIPTION

À l'intention des **Confédérations Continentales**, un bulletin d'inscription vierge spécifique pour les Championnats Continentaux Cyclo-cross. Ce bulletin sera fourni aux Confédérations Continentales à partir du 15 octobre 2023.

Date obligatoire des Championnats Continentaux : 02-03 novembre 2024.

CHAMPIONNATS NATIONAUX CYCLO-CROSS

BULLETIN D'INSCRIPTION

Un bulletin d'inscription vierge spécifique pour les Championnats Nationaux Cyclo-cross sera fourni à partir du 15 octobre aux Fédérations Nationales.

La date, le lieu et les catégories de vos Championnats Nationaux doivent être confirmés à l'UCI via le formulaire d'inscription spécifique pour les Championnats Nationaux afin d'obtenir les points UCI.

La **date obligatoire** des Championnats Nationaux : 11-12 janvier 2025.

Exceptionnellement pour des raisons météorologiques, une dérogation peut être accordée par l'UCI.



SPÉCIFICITÉS DISCIPLINE PAR DISCIPLINE **BMX RACING**



INSTRUCTIONS SPÉCIFIQUES POUR LE CALENDRIER INTERNATIONAL BMX RACING UCI

CALENDRIER

Selon l'**Article 6.1.100** :

Les épreuves internationales de BMX Racing sont inscrites au Calendrier International BMX Racing UCI conformément à la classification suivante :

- Jeux Olympiques (OG)
- Championnats du Monde UCI (CM)
Aucune autre épreuve internationale de BMX Racing ne peut être organisée aux mêmes dates que les Championnats du Monde UCI. Aucun Championnat Continental, ou épreuve de classe HC ou C1, ne peut être organisé le week-end précédant le début des Championnats du Monde UCI.
- Coupe du Monde BMX Racing UCI (CDM)
Aucune autre épreuve internationale de BMX Racing ne peut être organisée aux mêmes dates qu'une étape de la Coupe du Monde BMX Racing UCI
- Championnats Continentaux (CC)
Aucune autre épreuve HC, C1 ou CN ne peut être organisée sur le même continent et aux mêmes dates que les Championnats Continentaux.
Les Championnats Continentaux sont assujettis au Titre 10 du Règlement UCI, « Championnats Continentaux ». De plus, les Confédérations Continentales doivent fournir suffisamment tôt à chaque pays la procédure de candidature à l'organisation des Championnats Continentaux afin de leur permettre de soumettre leur candidature. La procédure doit être disponible, au moins, en anglais ou en français.
- Compétition internationale hors classe (HC)
Aucune épreuve C1 ou CN ne peut être organisée sur le même continent et aux mêmes dates qu'une épreuve HC.
Les épreuves inscrites pour la première fois au Calendrier international BMX Racing UCI (nouvel organisateur, nouveau site ou les deux) ne peuvent pas prétendre au statut HC.
La Confédération Continentale doit soumettre, ou bien approuver, toutes les épreuves HC amenées à avoir lieu sur le continent concerné.
Six épreuves HC au maximum peuvent avoir lieu chaque saison sur un même continent.
Afin d'obtenir le statut HC, l'épreuve doit avoir eu, lors de la saison précédant sa candidature, suffisamment de coureurs dans la catégorie Hommes Élite pour que des 1/2 finales, au moins, aient pu être organisées.
Afin de lever toute ambiguïté, les épreuves de classe HC sont ouvertes aux licenciés de toutes nationalités.
- Compétition internationale de Classe 1 (C1)
Aucune épreuve CN ne peut être organisée sur le même continent et aux mêmes dates qu'une épreuve C1.
Une Fédération Nationale peut demander à organiser autant d'épreuves C1 qu'elle le souhaite.
- Championnats Nationaux (CN)
Les Championnats Nationaux de BMX Racing doivent avoir lieu le premier week-end de juillet.
- Jeux Régionaux (RJ)

L'UCI détient seule l'autorité d'inscrire, en dernier ressort, une épreuve au Calendrier international BMX Racing UCI et de résoudre tout différend à propos des dates et de la classification des épreuves inscrites à ce calendrier.

GUIDE TECHNIQUE

Pour chaque demande d'épreuve (CC, HC or C1), un guide technique détaillé doit être présenté à l'UCI au cours du processus d'inscription au calendrier selon l'**Article 1.2.009**. Veuillez prendre note qu'une épreuve ne sera pas enregistrée au Calendrier International BMX Racing UCI et sera considérée comme incomplète. Le formulaire du guide technique peut être téléchargé en cliquant sur ce [lien](#), si le guide technique n'est pas soumis avec le formulaire d'inscription à l'événement.

INSTRUCTIONS SPÉCIFIQUES POUR LA COUPE DU MONDE BMX RACING UCI

Une procédure spécifique est établie par l'UCI. Par conséquent, en cas d'intérêt pour l'organisation d'une manche de Coupe du Monde BMX Racing UCI, veuillez demander les informations à l'adresse e-mail suivante : offroad@uci.ch

DATES : PRÉ-CALENDRIER ÉPREUVES MAJEURES BMX RACING

L'UCI travaille sur le pré-calendrier des épreuves majeures BMX Racing. Il sera publié sur le site internet de l'UCI dès que possible. Le pré-calendrier des épreuves majeures BMX Racing doit être respecté afin d'éviter tout conflit de dates non toléré selon l'**Article 6.1.100** des règlements UCI BMX Racing.

Alors que l'UCI s'efforce de respecter le calendrier des événements majeurs, les épreuves de la Coupe du Monde BMX Racing UCI peuvent occasionnellement occuper d'autres dates. Dans ce cas, l'UCI travaillera avec d'autres organisateurs pour trouver d'autres dates.

COÛTS POUR LE BMX RACING

Toutes les épreuves inscrites au Calendrier International BMX Racing doivent respecter les obligations financières exigées par l'UCI (en particulier la taxe calendrier et les barèmes de prix) approuvées par le Comité Directeur de l'UCI et publiées sur le site internet de l'UCI.

Veuillez trouver un [lien](#) vers les obligations financières BMX Racing indiquant les coûts relatifs aux taxes calendrier et aux grilles de prix.



BULLETINS D'INSCRIPTION BMX RACING

COMPÉTITION INTERNATIONALE BMX RACING (C1/HC)

La demande, le formulaire d'inscription et un guide technique détaillé pour chaque épreuve HC doivent être présentés à l'UCI lors de la procédure d'inscription au calendrier. Vous pouvez trouver le modèle de guide technique en cliquant sur ce [lien](#).

Les Fédérations Nationales ont un bulletin d'inscription vierge à fournir aux organisateurs pour toutes les compétitions C1 et HC.

Les demandes d'événements de classe HC doivent d'abord être soumises aux Confédérations Continentales pour approbation. Une fois les demandes approuvées, les Confédérations Continentales les transmettront à l'UCI. Avant d'accepter une classe HC au calendrier, l'UCI contrôlera que l'événement respecte les conditions du règlement UCI.

ÉPREUVES EXISTANTES EN 2023

L'organisateur reçoit pour chacun de ses événements un bulletin pré-rempli par fichier PDF avec les données spécifiques de l'événement.

NOUVELLES ÉPREUVES

Pour l'inscription de nouvelles épreuves, des bulletins vierges supplémentaires peuvent être obtenus auprès de la Fédération Nationale. À l'intention des Fédérations Nationales, un bulletin d'inscription vierge identique pour toutes les épreuves C1 et HC peut être téléchargé en cliquant sur ce [lien](#), à utiliser uniquement pour l'inscription des nouvelles épreuves.

CHAMPIONNATS CONTINENTAUX BMX RACING

BULLETIN D'INSCRIPTION

À l'intention des **Confédérations Continentales**, un bulletin d'inscription vierge spécifique pour les Championnats Continentaux BMX Racing peut être téléchargé en cliquant sur ce [lien](#).

Délai d'inscription : 1^{er} juin.

CHAMPIONNATS NATIONAUX BMX RACING

BULLETIN D'INSCRIPTION

À l'intention des **Fédérations Nationales**, un bulletin d'inscription vierge spécifique pour les Championnats Nationaux BMX Racing peut être téléchargé en cliquant sur ce [lien](#).

La date et le lieu de vos Championnats Nationaux BMX Racing doivent être confirmés à l'UCI via le formulaire d'inscription spécifique pour les Championnats Nationaux BMX Racing afin d'obtenir les points UCI.



SPÉCIFICITÉS DISCIPLINE PAR DISCIPLINE BMX FREESTYLE

INSTRUCTIONS SPÉCIFIQUES POUR LE CALENDRIER INTERNATIONAL BMX FREESTYLE UCI

CALENDRIER

Comme indiqué à l'**Article 6bis.3.002**, les épreuves internationales de BMX sont inscrites au calendrier BMX International de l'UCI conformément à la classification suivante.

- Les Championnats du Monde (CM) UCI de BMX Freestyle :
aucune autre épreuve ne peut être inscrite au calendrier international de BMX Freestyle de l'UCI aux mêmes dates que les Championnats du Monde UCI de BMX Freestyle.
- Coupe du Monde (CDM) UCI de BMX Freestyle :
aucune autre épreuve ne peut être inscrite au Calendrier International de BMX Freestyle de l'UCI aux mêmes dates qu'une Coupe du Monde UCI de BMX Freestyle.
- Championnats Continentaux (CC) :
seuls les coureurs ayant la nationalité d'un pays du continent en question sont autorisés à participer à ces Championnats Continentaux. Aucune autre compétition C1 ou CN du même continent ne peut être inscrite au Calendrier International de BMX Freestyle de l'UCI à la date des Championnats Continentaux pour ce continent.
- Compétition internationale de BMX Freestyle (HC) :
Aucune épreuve C1 ou CN ne peut être organisée à la même date qu'une épreuve HC sur le même continent.
Les épreuves inscrites au calendrier international de BMX Freestyle de l'UCI pour la première fois (nouvel organisateur, nouveau site, ou les deux) ne sont pas éligibles au statut de classe HC.
- Compétition Internationale (C1) de BMX Freestyle :
chaque Fédération Nationale peut inscrire une ou plusieurs Compétitions Internationales de BMX Freestyle au calendrier de l'UCI au cours de chaque année civile.
- Championnats Nationaux (CN):
chaque Fédération Nationale peut inscrire un seul Championnat National de BMX Freestyle au calendrier de l'UCI au cours de chaque année civile.

En outre, les Jeux Olympiques (JO) et les Jeux Olympiques de la Jeunesse (JOJ) figureront au Calendrier International de BMX Freestyle de l'UCI pour la spécialité Park.

EN RÈGLE GÉNÉRALE

Le calendrier international BMX Freestyle UCI comprend les types de compétitions suivants :

- BMX Freestyle Park
- BMX Freestyle Flatland

Toutes les épreuves inscrites au calendrier international de BMX Freestyle de l'UCI comprendront au moins les Catégories UCI citées à l'**Article 6bis.2.002**. Ces épreuves inscrites au Calendrier International de BMX Freestyle de l'UCI respecteront le Règlement UCI pour les Catégories UCI.

L'UCI est seule habilitée à décider de l'attribution d'une épreuve au calendrier international de BMX Freestyle de l'UCI.

INSTRUCTIONS SPÉCIFIQUES POUR LA COUPE DU MONDE BMX FREESTYLE UCI

Une procédure spécifique est établie par l'UCI. Par conséquent, en cas d'intérêt pour l'organisation d'une étape de la Coupe du Monde BMX Freestyle UCI, veuillez demander les informations à l'adresse suivante : offroad@uci.ch.

DATES : PRÉ-CALENDRIER ÉPREUVES MAJEURES BMX FREESTYLE

L'UCI travaille sur le [pré-calendrier](#) des épreuves majeures BMX Freestyle. Il sera publié sur le site internet de l'UCI dès que possible.

Le pré-calendrier des épreuves majeures BMX doit être respecté afin d'éviter tout conflit de dates non toléré le règlement UCI.

Alors que l'UCI s'efforce de respecter le calendrier des événements majeurs, les épreuves de la Coupe du Monde BMX Freestyle UCI peuvent occasionnellement occuper d'autres dates. Dans ce cas, l'UCI travaillera avec d'autres organisateurs pour trouver d'autres dates.

COÛTS POUR LE BMX FREESTYLE

Toute épreuve inscrite au calendrier international doit respecter les obligations financières de l'UCI (notamment les frais de calendrier, les prix) approuvées par le Comité Directeur de l'UCI et publiées sur le site Internet de l'UCI. Veuillez trouver un lien [hypertexte](#) vers les obligations financières du BMX Freestyle indiquant les montants des frais du calendrier et des prix.

BULLETINS D'INSCRIPTION BMX FREESTYLE

COMPÉTITIONS INTERNATIONALES (C1 & HC)

Les Fédérations Nationales ont un [formulaire d'inscription vierge](#) pour toutes les compétitions C1 et HC à fournir à leurs organisateurs.

La demande, le formulaire d'inscription et un guide technique détaillé pour chaque épreuve HC doivent être présentés à l'UCI lors de la procédure d'inscription au calendrier. Vous pouvez trouver le modèle de guide technique en cliquant sur ce [lien](#).

CHAMPIONNATS CONTINENTAUX DE BMX FREESTYLE

FORMULAIRE D'INSCRIPTION

Pour les Confédérations Continentales, un formulaire d'inscription vierge, spécifique aux Championnats Continentaux de BMX Freestyle, est disponible en téléchargement en cliquant sur ce [lien](#). Ces formulaires d'inscriptions doivent être soumis par les Confédérations Continentales.

Date limite d'inscription : 1^{er} juin

CHAMPIONNATS NATIONAUX DE BMX FREESTYLE

FORMULAIRE D'INSCRIPTION

Pour les fédérations nationales, un formulaire d'inscription vierge, spécifique aux championnats nationaux de BMX Freestyle, peut être téléchargé en cliquant sur ce [lien](#).

La date et le lieu de vos Championnats Nationaux de BMX Freestyle doivent être confirmés à l'UCI via le formulaire d'inscription aux Championnats Nationaux de BMX Freestyle afin d'obtenir des points UCI.



SPÉCIFICITÉS DISCIPLINE PAR DISCIPLINE
TRIAL

mafesa

UCI

INSTRUCTIONS SPÉCIFIQUES POUR LE CALENDRIER INTERNATIONAL TRIAL UCI

CALENDRIER

Selon l'**Article 7.1.003** :

les épreuves internationales de Trial sont enregistrées au Calendrier International selon la classification suivante :

- Championnats du Monde (CM)
Aucune autre épreuve de Trial (CDM, CC, CN, HC, C1, JMJ) ne peut être organisée le week-end précédent ou à la même date que les Championnats du Monde.
- Coupe du Monde (CDM)
Aucune autre épreuve de Trial (CM, CC, CN, HC, C1, JMJ) ne peut être organisée à la même date que la Coupe du Monde.
- Championnats Continentaux (CC)
Aucune autre épreuve de Trial (C1, HC, JMJ, CN) ne peut être organisée sur le même continent pendant les Championnats Continentaux.
- Épreuve internationale (HC)
Aucune autre épreuve de Trial (CM, CDM, CC) ne peut être organisée aux mêmes dates que l'épreuve internationale HC. Cependant, l'UCI peut accorder des dérogations, à sa seule discrétion, à condition que les deux courses en question n'aient pas lieu dans le même pays.
- Épreuve internationale (C1)
Aucune autre épreuve de Trial (CM, CDM, CC) ne peut être organisée aux mêmes dates que l'épreuve internationale C1. Cependant, l'UCI peut accorder des dérogations, à sa seule discrétion, à condition que les deux courses en question n'aient pas lieu dans le même pays.
- Jeux Mondiaux de la Jeunesse (JMJ).
Aucune autre épreuve de Trial (CM, CDM, CC, CN) ne peut être organisée à la même date que les Jeux Mondiaux de la Jeunesse.
- Championnats Nationaux (CN)
Aucune autre épreuve (CM, CDM) ne peut être organisée aux mêmes dates que les championnats nationaux

INSTRUCTIONS SPÉCIFIQUES POUR LA COUPE DU MONDE TRIAL UCI ET JEUX MONDIAUX DE LA JEUNESSE TRIAL UCI

Les fédérations nationales et les organisateurs intéressés par l'organisation d'une étape de la Coupe du Monde de Trial UCI ou des Jeux Mondiaux de la Jeunesse de Trial UCI peuvent télécharger les informations ci-dessous.

Coupe du Monde Trial UCI : [informations pour les organisateurs](#).

Jeux Mondiaux de la Jeunesse Trial UCI : [informations pour les organisateurs](#).

La date limite de dépôt des candidatures est fixée au 29 juillet 2023.

DATES : PRÉ-CALENDRIER ÉPREUVES MAJEURES TRIAL

Le [pré-calendrier](#) des épreuves majeures Trial doit être respecté afin d'éviter tout conflit de dates selon l'**Article 71.003** du règlement UCI.

COÛTS POUR LE TRIAL

OBLIGATIONS FINANCIÈRES

Toutes les épreuves inscrites au Calendrier International doivent respecter les obligations financières exigées par l'UCI (en particulier la taxe calendrier et les grilles de prix) approuvées par le Comité Directeur de l'UCI et publiées sur le site internet de l'UCI.

Veillez trouver un [hyperlien](#) vers les obligations financières Trial indiquant les coûts relatifs aux taxes calendrier et aux grilles de prix.



BULLETINS D'INSCRIPTION TRIALS

COMPÉTITIONS INTERNATIONALES (HC ET C1)

COMPÉTITIONS INTERNATIONALES (HC + C1)

Les **Fédérations Nationales** ont un bulletin d'inscription vierge spécifique qui doit être utilisé par leurs organisateurs, pour toutes les compétitions HC/C1.

Le bulletin d'inscription vierge peut être téléchargé en cliquant sur ce [lien](#). La demande, le formulaire d'inscription et un guide technique détaillé pour chaque épreuve HC doivent être présentés à l'UCI lors de la procédure d'inscription au calendrier. Vous pouvez trouver le modèle de guide technique en cliquant sur ce [lien](#).

GUIDE D'ORGANISATION

Afin d'aider à l'organisation d'une compétition enregistrée au calendrier international, nous avons créé un guide qui couvre tous les aspects essentiels de design, organisation et promotion des épreuves. Vous pouvez trouver ce guide sur [ce lien](#) (en anglais).

GUIDE TECHNIQUE

Un guide technique détaillé doit être joint à la demande d'enregistrement au calendrier international tel que mentionné à l'**Article 1.2.009** du Règlement UCI. Merci de prendre note que le dossier sera considéré incomplet si le guide technique n'est pas fourni et que l'épreuve ne pourra pas être enregistrée au Calendrier International Trial UCI. Vous pouvez trouver ce guide sur [ce lien](#) (en anglais).

CHAMPIONNATS CONTINENTAUX TRIAL

BULLETIN D'INSCRIPTION

À l'intention des **Confédérations Continentales**, un bulletin d'inscription vierge spécifique pour les Championnats Continentaux Trial peut être téléchargé en cliquant sur ce [lien](#).

Délai d'inscription : 1^{er} juin.

CHAMPIONNATS NATIONAUX TRIAL

BULLETIN D'INSCRIPTION

À l'intention des **Fédérations Nationales**, un bulletin d'inscription vierge spécifique pour les Championnats Nationaux Trial peut être téléchargé en cliquant sur ce [lien](#).

La date et le lieu de vos Championnats Nationaux Trial doivent être confirmés à l'UCI via le formulaire d'inscription spécifique pour les Championnats Nationaux Trial afin d'obtenir les points UCI.

GUIDE D'ORGANISATION DES ÉPREUVES DE TRIAL UCI ET DE CONSTRUCTION DES SECTIONS

Dans le but d'aider les organisateurs d'événements internationaux, un guide détaillé a été rédigé pour fournir aux organisateurs des informations utiles sur les directives relatives à l'organisation d'événements, la conception et la construction des sections. Télécharger en cliquant sur [ce lien](#).



SPÉCIFICITÉS DISCIPLINE PAR DISCIPLINE
CYCLISME EN SALLE

INSTRUCTIONS SPÉCIFIQUES POUR LE CALENDRIER INTERNATIONAL CYCLE-BALL ET CYCLISME ARTISTIQUE UCI

Les Fédérations Nationales sont priées de remplir le formulaire d'inscription approprié et de soumettre les dates des Championnats Nationaux - CN, les compétitions internationales, les Championnats Continentaux - CC ainsi que les autres épreuves de catégorie A et B et les épreuves des Coupes du Monde Cycle-ball UCI et Cyclisme Artistique UCI.

Tous les formulaires d'inscription doivent être retournés, d'ici au **29 juillet 2023** à : indoor@uci.ch

Les formulaires qui ne sont pas soumis dans les délais ou qui sont incomplets sont susceptibles de ne pas être enregistrés.

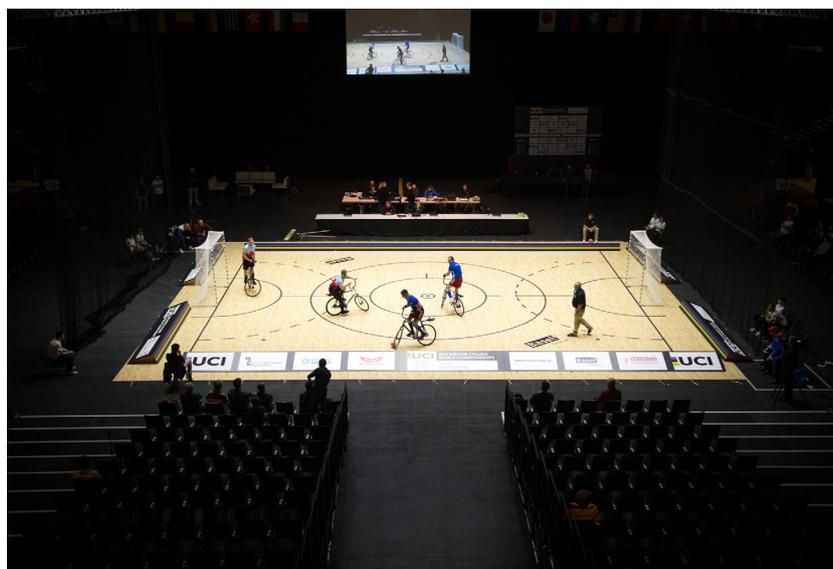
Nous nous permettons de vous mettre en garde sur le fait que si votre événement ne figure pas au calendrier UCI, il ne rapportera aucun point UCI aux athlètes qui y prendront part.

GESTION DES RÉSULTATS

Pour rappel, depuis le 1^{er} janvier 2017, la gestion des résultats et rankings se fait via la plateforme UCI DataRide. Les informations relatives à la transmission des résultats se trouvent dans l'Extranet UCI des Fédérations Nationales.

Note : Le processus ayant subi d'importants changements, nous vous prions de suivre attentivement la procédure en place.

Toutes questions relatives à la transmission des résultats dans la plateforme UCI DataRide peuvent être envoyées à : indoor@uci.ch.



BULLETINS D'INSCRIPTION CYCLISME EN SALLE

ÉPREUVES EXISTANTES EN 2023

L'organisateur reçoit pour chacun de ses événements un bulletin pré-rempli par fichier PDF avec les données spécifiques de l'évènement telles qu'elles apparaissent sur le pré-calendrier.

NOUVELLES ÉPREUVES

Un bulletin d'inscription vierge identique pour toutes les épreuves Cyclisme en salle peut être téléchargé en cliquant sur ce [lien](#), **à utiliser uniquement pour l'inscription des nouvelles épreuves.**

DÉLAIS

Nous vous remercions de respecter les délais indiqués pour les organisateurs et les Fédérations Nationales.

L'UCI ne s'engage pas à enregistrer des formulaires incomplets ou envoyés hors délai.

Seuls les formulaires digitaux seront acceptés.

COUPE DU MONDE CYCLISME ARTISTIQUE UCI

Les dates de la Coupe du Monde Cyclisme Artistique UCI sont protégées. Par conséquent, aucune épreuve de Classe A ou B, Nationale ou Continentale ne peut donc être organisée le même jour qu'une manche de la Coupe du Monde Cyclisme Artistique UCI.

En cas d'intérêt pour cette Série, toutes informations complémentaires peuvent être demandées auprès de l'UCI : indoor@uci.ch

COUPE DU MONDE CYCLE-BALL UCI

Pour les organisateurs potentiels d'épreuves de la Coupe du Monde Cycle-Ball UCI, nous vous prions d'envoyer votre demande à : indoor@uci.ch
Nous vous ferons parvenir ensuite les documents correspondants et la procédure à suivre.

Les dates de la Coupe du Monde Cycle-ball UCI sont protégées. En conséquence, aucun événement de classe A ou B, national ou continental ne peut être organisé à la même date qu'une épreuve de la Coupe du Monde Cycle-ball UCI.

Le calendrier provisoire de la Série, soumis à une procédure spécifique, sera communiqué ultérieurement.

A photograph of two cyclists racing on a road. The cyclist in the foreground is wearing a blue and yellow jersey, while the one behind is in a red and orange jersey. The background is blurred to convey speed.

SPÉCIFICITÉS DISCIPLINE PAR DISCIPLINE **PARACYCLISME**



INSTRUCTIONS SPÉCIFIQUES POUR LE CALENDRIER INTERNATIONAL PARACYCLISME UCI

COÛT POUR LE PARACYCLISME

OBLIGATIONS FINANCIÈRES

Veillez trouver un [hyperlien](#) vers les obligations financières paracyclisme de l'année prochaine avec les montants des taxes calendriers.

BULLETINS D'INSCRIPTION PARACYCLISME

ÉPREUVES EXISTANTES EN 2023

L'organisateur reçoit pour chacun de ses événements un bulletin pré-rempli par fichier PDF avec les données spécifiques de l'évènement.

NOUVELLES ÉPREUVES

Pour l'inscription de nouvelles épreuves, des bulletins vierges supplémentaires peuvent être obtenus auprès de la Fédération Nationale.

À l'intention des Fédérations Nationales, un bulletin d'inscription vierge pour les épreuves sur route et piste peut être téléchargé en cliquant sur ce [lien](#), à utiliser uniquement pour l'inscription des nouvelles épreuves.

INSTRUCTIONS SPÉCIFIQUES POUR LA COUPE DU MONDE PARACYCLISME ROUTE UCI

En cas d'intérêt pour l'organisation d'une manche de la Coupe du Monde Paracyclisme UCI Route, veuillez faire la demande de procédure à l'adresse e-mail suivante : track-para@uci.ch





SPÉCIFICITÉS DISCIPLINE PAR DISCIPLINE CYCLISME POUR TOUS



sommaire



INSTRUCTIONS SPÉCIFIQUES POUR LE CALENDRIER INTERNATIONAL CYCLISME POUR TOUS UCI

Le calendrier Cyclisme pour Tous comprend les événements Masters Route et Mountain Bike enregistrés par les Fédérations Nationales.

Tous les formulaires d'inscription doivent être retournés, **d'ici au 28 juillet 2023 à l'adresse suivante** : massevents@uci.ch

Les formulaires qui ne sont pas soumis dans les délais sont susceptibles de ne pas être enregistrés.

Les événements de la Série Mondiale Gran Fondo UCI font l'objet d'une procédure d'inscription distincte.

COÛTS POUR LE CYCLISME POUR TOUS

OBLIGATIONS FINANCIÈRES

Veuillez trouver un [lien](#) vers les obligations financières Cyclisme pour Tous de l'année prochaine avec les montants des taxes calendriers.

BULLETINS D'INSCRIPTION CYCLISME POUR TOUS

Chaque bulletin ne peut comporter qu'une seule course et ce, même si plusieurs épreuves ouvertes à des catégories différentes se déroulent le même jour au même endroit.

ÉPREUVES EXISTANTES EN 2023

L'organisateur reçoit pour chacun de ses événements un bulletin pré-rempli par fichier PDF avec les données spécifiques de l'évènement.

NOUVELLES ÉPREUVES

Pour l'inscription de nouvelles épreuves, des bulletins vierges supplémentaires peuvent être obtenus auprès de la Fédération Nationale.

À l'intention des **Fédérations Nationales**, un bulletin d'inscription vierge identique pour toutes les épreuves Cyclisme pour tous peut être téléchargé en cliquant sur ce [lien](#), à utiliser uniquement pour l'inscription des nouvelles épreuves.



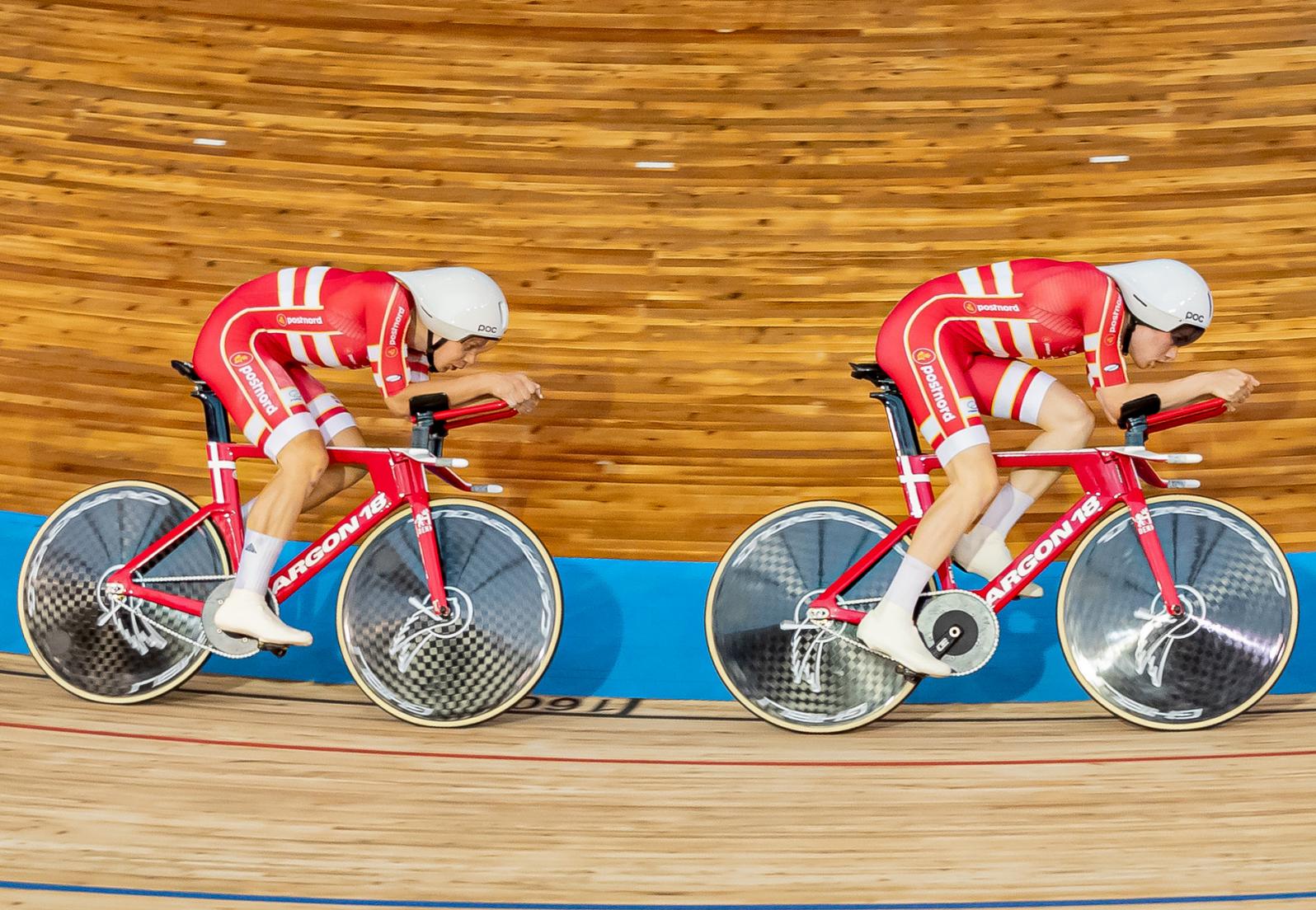
SPÉCIFICITÉS DISCIPLINE PAR DISCIPLINE
GRAVEL



INSTRUCTIONS SPÉCIFIQUES POUR LA DISCIPLINE GRAVEL

Les événements de la Série Mondiale Gravel UCI font l'objet d'une procédure d'inscription distincte.





CONTACTS UCI

Pour toute question et l'envoi des bulletins d'inscriptions veuillez utiliser les adresses suivantes :

Route : road@uci.ch

Piste & Paracyclisme : track-para@uci.ch

Mountain Bike, Cyclo-cross, BMX Racing, BMX Freestyle & Trial : offroad@uci.ch

Cyclisme en salle : indoor@uci.ch

Cyclisme pour Tous : massevents@uci.ch

